



**MORLAIX**  
**communauté**

BRO MONTRoulez

Secrétariat Général  
2B voie d'accès au Port  
BP 97121  
29671 Morlaix cedex  
T 02 98 15 31 31 • F 02 98 15 31 32

# Conseil de Communauté

**Compte rendu de la séance du lundi 13 mai 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix, sous la présidence de Monsieur Thierry Piriou.

**Date de la convocation : 3 mai 2019**

Thierry Piriou ouvre la séance de Conseil de Communauté à 18 heures par l'appel des conseillers communautaires, puis donne la parole aux différents intervenants et rapporteurs pour l'examen des questions à l'ordre du jour.

**Secrétaire de séance : Véronique Pereira**

---

**Délibération D19-091**

Objet : Information relative aux décisions prises par délégation (Article L 5211-10 du CGCT)

Rapporteur : Thierry Piriou

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 31**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 42**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Annie Piriou, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon, Alain Tigréat à Bernard Guilcher **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Morlaix** : Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté est informé des décisions prises par le Président et le Bureau, en application de la délibération D17-254 de délégation du Conseil de Communauté.

**Attributions exercées par le Président**

A19-027	Marché de réalisation du marquage par adhésifs de véhicules de transport en commun
A19-028	Avenant de transfert à la convention de mise à disposition de surfaces sur le réservoir de Sainte-Sève
A19-029 A19-046 et 047 A19-050 A19-052 et 053	Attributions de subventions dans le cadre de la Bourse Projet Jeunes
A19-030	Nomination du président de la CLAH
A19-031	Composition de la CLAH
A19-032	Adhésion à la Fondation du patrimoine 2019
A19-033	Adhésion à Air Breizh 2019
A19-034	Renouvellement de l'adhésion au réseau « Alliance Villes Emploi » - Adhésion spécifique au centre de ressources – Année 2018 - Dispositif Clauses d'insertion
A19-035	Attribution de subvention pour une opération de qualité Aménagement - projet de la ZAC de Saint-Fiacre (66 logements) à Plourin-lès-Morlaix
A19-036 A19-037 A19-044	Attributions de subventions pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif

A19-038	Renouvellement de l'adhésion à l'AMF 29
A19-039	Marché de réalisation des travaux d'agrandissement de bassins et de confinement de la pollution- Kerolzec
A19-040	Renouvellement de l'adhésion au club Décentralisation et Habitat Bretagne
A19-041	Convention de location d'un local pour l'archivage des archives du service Eau et Assainissement
A19-042	Avenant au bail de location d'un local pour l'archivage des archives du service GEMAPI
A19-043	Marché pour la réalisation d' études de modélisations hydrauliques en centre-ville de Morlaix
A19-045	Adhésion et cotisation à l'association Amorce
A19-048	Attribution d'une subvention à Guerlesquin pour l'opération initiale de 8 logements dont seuls 7 au final, située à Guerlesquin dans le lotissement Hent Kreisteiz par Finistère Habitat
A19-049	Attribution d'une subvention à Finistère Habitat pour l'opération initiale de 8 logements dont seuls 7 au final, située à Guerlesquin dans le lotissement Hent Kreisteiz
A19-051	Renouvellement de l'adhésion à la Fédération nationale des ScoT – Année 2019
A19-054	Marché de fourniture d'une plate-forme de réparation de bus hybride

### **Attributions exercées par le Bureau communautaire**

#### **Séance du 8 avril 2019**

B19-030	Attribution d'un marché de travaux pour la réalisation de l'Espace des sciences à la Manufacture
B19-031	Marché de travaux de viabilisation du parc d'activités de Kergariou à Morlaix
B19-032	Indemnité de conseil allouée au Trésorier
B19-033	Extension de l'hôtel-restaurant L'Albatros et cession de terrains ZAE Aéroport-Kergariou
B19-034	Attribution d'une subvention à l'association A Fer et A Flots pour l'année 2019

#### **Séance du 23 avril 2019**

B19-035	Marché de mission de programmation économique, culturelle et urbaine de la Manufacture des Tabacs de Morlaix
B19-036	Cession d'emprises foncières à la Région Bretagne pour l'extension de l'antenne aéronautique du lycée Tristan Corbière à l'aéroport de Morlaix
B19-037	Cession d'un atelier de l'hôtel d'entreprises artisanales du Ponthou (Plouigneau)
B19-038	Aides Jeunes Agriculteurs installés - Nicolas Morin à Lannéanou
B19-039	Aides Jeunes Agriculteurs installés - Maïna Mazurier à Plounéour-Ménez
B19-040	Attribution d'une subvention à Armor Aéro Passion – Meeting aérien 2019
B19-041	Pass Commerce Artisanat - Le Panier d'Aonez à Plougasnou
B19-042	Pass Commerce Artisanat - Le Taylor à Morlaix
B19-043	Fonds indemnisation Solidarité inondations entreprises - Sacha Cochereau Coiffure à Morlaix
B19-044	Attributions de subventions Cohésion sociale et Jeunesse – Année 2019
B19-045	Attribution de subventions de fonctionnement Culture - Année 2019 - 1 <sup>er</sup> mouvement
B19-046	Garantie d'emprunt pour l'opération de construction de 7 logements locatifs sociaux, située lotissement Pen Ar Park à Saint-Thégonnec Loc-Éguiner

### **Le Conseil de Communauté a pris acte de cette information.**

#### **Délibération D19-092**

Objet : Modification de la composition de la commission thématique Environnement

Rapporteur : Thierry Piriou

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 31**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 42**

Étaient présents : **Botzorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Annie Piriou, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** :

Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon, Alain Tigréat à Bernard Guilcher **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougouven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Morlaix** : Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou

Il convient de prendre acte de la modification suivante au sein de la commission thématique Environnement de Morlaix Communauté :

#### **Commune de Plouigneau :**

- ✓ remplacement de Madame Béatrice Picart par Monsieur Guy Guillou

*Vu la délibération D14-083 du 16 juin 2014, par laquelle le Conseil de Communauté a pris acte de la composition des commissions thématiques, avec notamment la participation de conseillers municipaux en tant que membres desdites commissions,*

**Le Conseil de Communauté a pris acte de cette modification au sein de la commission thématique Environnement.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-093**

Objet : Représentation au sein de divers organismes

Rapporteur : Thierry Piriou

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 31**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 42**

Étaient présents : **Botzorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Annie Piriou, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon, Alain Tigréat à Bernard Guilcher **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougouven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Morlaix** : Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou

Par différentes délibérations, le Conseil de Communauté a désigné des représentants de Morlaix Communauté auprès de différents partenaires, organismes, instances.

Les modifications suivantes sont à apporter :

- ✓ **CCDSA (Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité)**  
Il est proposé de désigner, afin de représenter les réseaux transports :
  - Nathalie Bernard en qualité de titulaire,
  - Claude Poder en qualité de suppléant ;
- ✓ **Conseil d'exploitation des régies d'eau potable et d'assainissement**  
Marc Madec est remplacé par Yvon Pouliquen ;
- ✓ **CISPD (Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance)**  
La composition du CISPD est prévue par l'article D132-12 du Code de la sécurité intérieure comme suit :
  - x le préfet de département et le procureur de la République, ou leurs représentants ;
  - x les maires, ou leurs représentants, des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale ;
  - x le président du conseil départemental, ou son représentant ;
  - x des représentants des services de l'État désignés par le préfet de département ;
  - x des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment, dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques désignés par le président du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, après accord des responsables des organismes dont ils relèvent.

Le Président de l'EPCI ou son représentant préside le CISPD. Il fixe par arrêté sa composition.

Il n'y a pas lieu de désigner des représentants de Morlaix Communauté au sein de cette instance. Il convient donc de retirer le CISPD du tableau des représentations.

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver ces différentes modifications au tableau des représentations.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-094**

Objet : Espace aquatique - Avenant à la convention de délégation de service public

Rapporteur : Claude Poder

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 35**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon, Alain Tigréat à Bernard Guilcher **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou

Morlaix Communauté a confié la gestion et l'exploitation de l'espace aquatique communautaire à l'UCPA Sport Loisirs pour une durée de 6 ans et 10 mois, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 (délibération du 13 février 2017 et convention de délégation de service public du 16 février 2017).



L'article 27 de la convention de DSP prévoit la possibilité de réviser les conditions financières pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017, il est constaté un écart entre le compte d'exploitation prévisionnel et le réalisé. Si cet écart tend à s'atténuer en 2019 sur les charges d'exploitation, le constat diffère s'agissant des produits d'exploitation. Malgré une politique volontariste menée par le délégataire avec la mise en place régulière de nouvelles commercialisations et une communication fréquente sur tout le territoire, les recettes commerciales sont largement inférieures au prévisionnel. En 2018, elles étaient de - 57 000 € pour les entrées piscine grand public, - 20 000 € sur les activités et - 13 000 € sur les scolaires.

Les deux parties ont convenu de prendre en compte les modifications suivantes au contrat de délégation de service public : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, une contribution financière forfaitaire non actualisable de 6 600 € par an s'ajoute à la contribution financière forfaitaire actualisable prévue à l'article 24.1.

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public de l'espace aquatique communautaire.**

*Ismaël Dupont avait émis, lors du dernier conseil communautaire, le vœu de travailler sur des tarifs sociaux pour l'Espace aquatique en faisant mention de l'aide apportée par le Secours populaire pour que l'ensemble des familles puissent accéder à la piscine. Il aurait été bien d'associer une réflexion sur les tarifs à cette montée en puissance de la participation de Morlaix Communauté au fonctionnement de l'Espace aquatique. Manifestement, il y a tous les ans un différentiel entre le prévisionnel et le résultat, et une fréquentation de la piscine qui n'est pas à la hauteur des attentes. Ismaël Dupont trouve très bien que les piscines soient subventionnées, c'est la démocratisation de l'accès à la nage, mais il faut aussi des tarifs suffisamment attractifs. Il y a peut-être aussi à travailler sur la communication de l'Espace aquatique, y compris auprès des scolaires, car Ismaël Dupont a lu dans le dossier de séance et ses annexes que la fréquentation scolaire n'était pas non plus à la hauteur du prévisionnel. Peut-être faudrait-il reprendre langue avec les établissements scolaires, refaire des propositions, travailler la problématique des transports ?*

*L'accessibilité à de tels services est un sujet important, reconnaît Thierry Piriou. Tout à l'heure sera également évoquée la question du golf. De la même manière, sur des structures dont Morlaix Communauté porte le financement, il faut arriver à mettre en œuvre la meilleure accessibilité possible. Morlaix Communauté abonde à 50% sur le transport des scolaires à la piscine : c'est un effort déjà important. Au-delà des scolaires, il faut imaginer comment favoriser l'accès de tous dans des conditions plus favorisées. Les 6 000 € apportés par un avenant ne viendront en aucun cas combler les déficits, au regard des charges qui toujours s'accroissent, malgré toute l'implication de l'équipe de l'UCPA pour réduire ces coûts de fonctionnement. L'équilibre est compliqué à trouver, et il est naturellement nécessaire que les collectivités subventionnent ce type d'équipement. Il y a en effet un regard politique à apporter à l'accessibilité, pour voir ce qui peut être fait.*

*Claude Poder souligne que Jean-Pierre Corre, directeur de la structure, très dynamique, est très proche des associations, met en place beaucoup d'animations nocturnes (comme la Nuit de l'eau, qui attire un monde fou) et le fait à titre gratuit. À Plourin-lès-Morlaix, l'école du Véléry, pourtant proche, n'allait pas à la piscine de Morlaix Communauté. Aujourd'hui toutes les écoles de Plourin-lès-Morlaix y vont. Mais le lycée Tristan Corbière n'y va pas. Il y a eu une mise en relation du proviseur et du directeur du Centre aquatique : ils ne sont pas tombés d'accord sur les modalités d'accès, mais Claude Poder ne sait pas pourquoi. Mais les établissements devraient pouvoir se rapprocher davantage de l'UCPA.*

*Christian Le Manach s'étonne d'une subvention complémentaire de 6 600 € quand le déficit annoncé est de 80 000 €. Comment l'établissement comblera-t-il le delta, si ce n'est en sollicitant à nouveau la communauté en fin d'année ?*

*C'est un déficit accumulé, remarque Thierry Piriou.*

*Mais il faudra bien le combler, reprend Christian Le Manach.*

*C'est une DSP, intervient Bertrand Révolte, directeur général des services. Une grande partie est à leurs risques. Lors de la dernière DSP, ils ont dû perdre plus de 300 000 €. Là, il y a un accord avec matière à leur accorder cette aide. Mais in fine, ils partiront certainement dehors sauf s'il y a un plan de remise en perspective pour un déficit qui peut augmenter à plus de 300 000 €. C'est une DSP, c'est aux risques et périls du délégataire.*

*C'est terrible à dire mais c'est bien cela, confirme Thierry Piriou. Une DSP génère un excédent, et on continue, ou un déficit, auquel cas le délégataire part avec ou on continue sur une prolongation de DSP, mais on arrête un résultat.*

*De manière générale, demande Christian Le Manach, serait-il possible d'avoir un tableau récapitulatif donnant toutes les DSP et toutes les contributions de la communauté à travers les DSP ?*

*Il n'y a aucun problème, c'est public, répond Thierry Piriou. Cela sera fait.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

### **Délibération D19-095**

Objet : Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Guy Pouliquen

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 35**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon, Alain Tigréat à Bernard Guilcher **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant les objectifs du projet de territoire Trajectoire 2025,

Considérant l'exercice des compétences, politiques et actions communautaires qui en découle,

Considérant les différents transferts opérés depuis le début du mandat ou ceux à venir d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Considérant l'adaptation des méthodes de travail et d'organisation portée par la démarche d'amélioration continue du projet d'administration,

Les effectifs et l'organisation évoluent pour répondre aux différentes attentes et évolutions souhaitées, notamment pour la qualité d'un service public communautaire en adéquation avec les attentes de la population dans le respect de la maîtrise des dépenses budgétaires.

Suite à la dissolution du Syndicat Mixte du Trégor au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les effectifs et les agents ont été intégrés à l'organisation de Morlaix Communauté, dans le cadre de l'exercice de sa compétence et actions GEMAPI – hors GEMAPI.

Rattachés au pôle Environnement – Mobilités – Travaux, cette intégration se traduit par la création du Service GEMAPI couvrant les enjeux du Grand Cycle de l'Eau.

Après avis de l'instance paritaire, à savoir du Comité Technique, il convient d'adapter le tableau des emplois en conséquence.

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,*

*Vu l'avis du Comité Technique du 21 mars 2019,*

*Vu le tableau des emplois joint en annexe,*

*Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget,*

**Le Conseil de Communauté est invité :**

- à adopter la proposition d'évolution du tableau des emplois qui ne donne lieu à aucune création de poste supplémentaire,
- à modifier en conséquence le tableau des emplois.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

**Délibération D19-096**

Objet : Mise en place d'une astreinte décisionnelle « bâtiments »

Rapporteur : Guy Pouliquen

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 35**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Botserhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéanolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon, Alain Tigréat à Bernard Guilcher **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougouven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou

➤ **Contexte : organisation actuelle de l'astreinte « bâtiments »**

Mise en place du dispositif

Par délibération D09-091, le Conseil de Communauté du 25 mai 2009 a entériné, après avis favorable du Comité Technique Paritaire du 30 avril 2009, le projet de mise en place d'un service d'astreintes pour les bâtiments et les équipements communautaires.

Ce dispositif doit répondre principalement aux urgences concernant les bâtiments et équipements.

L'agent d'astreinte est chargé de mettre en œuvre les dispositifs assurant la préservation et la sécurité des biens et des personnes, d'apporter toute information nécessaire aux services chargés de l'intervention (police, gendarmerie, services municipaux) et d'informer en temps utile les élus communautaires lors d'événements notamment en cas d'incendie, de dégâts des eaux, de vol/intrusion par effraction, de dégradation.

Période couverte par l'astreinte

- ✓ les week-ends : du vendredi 16 heures au lundi 9 heures,
- ✓ les jours fériés : de la veille 16 heures au lendemain 9 heures.

Composition de l'équipe d'astreinte

La nomination des agents d'astreinte est faite sur la base du volontariat en fonction des conditions définies par l'administration en limitant le nombre entre 10 et 15 agents.

Moyens mis à disposition de l'agent d'astreinte

L'agent d'astreinte dispose d'un téléphone portable, d'une voiture de service, d'un dossier technique, d'un trousseau de clés et d'un cahier de consignation des appels et des interventions.



## ➤ Évolution souhaitée de l'astreinte

Morlaix Communauté souhaite évoluer vers une astreinte de décision couvrant 365 jours sur 365 et 24 heures sur 24.

Par ailleurs, la composition de l'équipe d'astreinte passerait d'un dispositif basé sur le volontariat à un dispositif obligatoire, lié aux postes/fonctions occupés.

S'agissant d'une astreinte de décision, seront concernés:

- ✓ les directeurs de pôle,
- ✓ les directeurs des fonctions ressources – conseil,
- ✓ les chefs de service,
- ✓ les responsables techniques, de cellule n'assurant pas par ailleurs, d'astreintes d'exploitation.

Les fiches de poste des agents concernés seront modifiées en conséquence.

L'astreinte sera organisée en semaine complète, du vendredi 16 heures au vendredi suivant 16 heures, week-end et jours fériés compris.

Une formation obligatoire sera dispensée avant toute prise d'astreinte.

La période d'astreinte et les interventions (déplacements) seront rémunérées ou récupérées selon le cadre légal en vigueur et évolutif dans les mêmes conditions.

Un règlement d'astreinte fixant les conditions d'organisation matérielle et les modalités d'indemnisation est joint en annexe.

### Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'approuver l'évolution de l'astreinte « bâtiments » telle que présentée,**
- **d'approuver le règlement d'astreinte proposé.**

*Maryse Tocquer demande si tous les bâtiments appartenant à Morlaix Communauté sont concernés, y compris le Centre multi-services.*

*Oui, confirme M. Pouliquen.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

### Délibération D19-097

Objet : Adhésion au service du délégué à la protection des données du Centre de gestion du Finistère  
Rapporteur : Jean-Michel Parcheminal

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 35**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Botzorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon, Alain Tigréat à Bernard Guilcher **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou

Il est rappelé à l'assemblée, l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et les établissements publics de désigner un DPD (délégué à la protection des données) en application du RGPD, règlement européen sur la protection des données à caractère personnel, qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

La fonction de DPD peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de gestion du Finistère a mis en place ce service.

Il est proposé de faire appel à ce service et de désigner le Centre de gestion du Finistère en tant que DPD. Il précise que cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission nationale Informatique et Libertés).

Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention.

*Vu le RGPD (UE)2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 entré en vigueur le 25 mai 2018 et imposant à tous les organismes publics la désignation d'un DPD,*

**Le Conseil de Communauté est invité à :**

- **approuver la désignation du Centre de gestion du Finistère en tant que délégué à la protection des données,**
- **approuver les termes de la convention d'adhésion au service du DPD du Centre de gestion du Finistère,**
- **autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents relatifs à ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-098**

Objet : Participation financière à l'étude d'aménagement du site du Kelenn à Carantec

Rapporteur : Yvon Le Cousse

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 36**

**Nombre de pouvoirs : 9**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou

La ville de Carantec et Morlaix Communauté ont souhaité mettre en œuvre un projet d'aménagement et de requalification du site du Kelenn sur la commune de Carantec. Localisé à proximité du centre-ville, ce site porteur d'enjeux et objet de projets immobiliers de longue date, s'organise autour de l'une des plus belles plages du littoral de la Baie de Morlaix et constitue à ce titre, un lieu prisé de la population, attractif au-delà des limites strictement communales.

Une commande a ainsi été rédigée en 2018 en collaboration avec l'agence d'urbanisme de Brest-Bretagne (ADEUPa) et Morlaix Communauté, visant à tirer meilleur parti du site et permettre à ses usages de prospérer dans le respect des qualités du lieu, en améliorant à la fois les aménagements et les équipements de cette commune identifiée comme pôle balnéaire et touristique au Schéma de cohérence territoriale en vigueur.

Au travers de la présente démarche de programmation, il s'agit pour la ville de Carantec et Morlaix Communauté de disposer en amont de réflexions opérationnelles, d'une stratégie d'aménagement cohérente du site, questionnant à la fois ses atouts, ses faiblesses et chacun de ses usages dans le cadre d'une approche analytique et d'une vision prospective globales. L'enjeu est aussi que cette vision puisse être partagée, fasse l'objet d'un consensus et bénéficie in fine, de l'adhésion la plus large, nécessaire à sa pleine concrétisation dans les meilleures conditions.

L'orientation générale du projet d'aménagement est aujourd'hui exprimée dans ses grandes lignes, par le PLU et l'OAP dédiée au Kelenn qu'il contient. L'enjeu est de conforter les vocations touristique et d'animation du site, principale plage de la commune, en tenant compte des qualités en présence et des activités existantes. Rendre plus agréable sa fréquentation, que ce soit par les habitants ou leurs visiteurs, tel est en somme le dessein poursuivi. Pour ce faire, le PLU souligne en particulier l'importance qu'il convient d'accorder à l'insertion des futures constructions dans leur environnement avec, en ce qui concerne l'ancienne salle de sport polyvalente, deux options qui devront être objectivement et également instruites : le réemploi par restructuration, ou la démolition, permettant l'édification d'un nouvel ensemble immobilier, plus contraint.

L'objet de l'étude de programmation est de pouvoir aligner l'ensemble des conditions indispensables à la réalisation de ce projet d'aménagement, en s'assurant de sa maîtrise et de sa qualité finale. Les conditions administratives, techniques et financières de l'intervention publique seront donc abordées en tenant compte du contexte posé et de l'ensemble des atouts et contraintes recensés.

À l'issue d'une consultation lancée au début de l'été 2018, la mission articulée autour d'une première séquence exploratoire d'aide à la décision et d'une seconde séquence d'élaboration d'un document-programme, a été confiée en fin d'année dernière à un groupement représenté par l'Atelier Faye, pour un montant de 76 375 € H.T.

Conformément à la délibération D19-015 du 11 février 2019, il est proposé d'attribuer une participation financière à hauteur de 15 % du coût hors taxe de l'étude, soit 11 456,25 €.

*Vu la délibération D17-024 du 27 mars 2017, par laquelle le Conseil de Communauté a donné son accord pour confier à l'agence d'urbanisme Brest Bretagne (ADEUPa) dont elle est membre, une mission « pour poser des éléments de diagnostic de la commune et notamment du secteur élargi du Kelenn et pour livrer des éléments permettant de bâtir un cahier des charges pour une prestation de bureau d'études »,*

*Vu la délibération du Conseil municipal de Carantec du 17 mai 2018, prescrivant le lancement de l'étude de programmation urbaine, architecturale et paysagère pour l'aménagement du Kelenn, et sollicitant le concours financier de Morlaix Communauté,*

*Vu la délibération du Conseil de Communauté D19-015 du 11 février 2019, relative au soutien aux dossiers présentés par les communes dans le cadre de l'appel à candidatures 2019 « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne », et notamment à l'accompagnement financier spécifique de Morlaix Communauté sur les études préalables d'ingénierie et d'expertise,*

*Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 28 janvier 2019,*

*Considérant les enjeux supra-communaux représentés par le site du Kelenn,*

**Le Conseil de Communauté est invité à :**

- **approuver l'attribution d'une participation financière à la ville de Carantec à hauteur de 11 456,25 €,**
- **autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-099**

Objet : Logement social – Programmation HLM - Offre nouvelle 2019

Rapporteur : François Giroto

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 37**

**Nombre de pouvoirs : 9**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéhol** : Guy Pouliquen

**Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou

La programmation HLM 2019 a été élaborée selon la méthode des appels à projets. Elle a été validée par les réunions de concertation sur l'appel à projets en février 2018 puis, a été confirmée lors des réunions organisées, par organisme HLM, avec les communes concernées, en octobre et novembre 2018, suite aux études de faisabilité.

Dans le contexte particulier actuel, à savoir absence de visibilité à long terme sur la poursuite ou non de mesures mises en place par la loi de finances 2018, comme la TVA à 10 % et la RLS (réduction de loyer de solidarité), pour compenser la baisse de l'APL (aide personnalisée au logement), cette programmation a de nouveau été réajustée en début d'année 2019, lors d'une réunion avec les six bailleurs présents sur notre territoire.

Au final, la programmation 2019 prévoit **8 opérations, comprenant 97 logements** :

- ✓ 29 logements locatifs sociaux familiaux (15 PLUS / 8 PLAIO / 6 PLAIA),
- ✓ 3 logements en location-accession (PSLA).
- ✓ 65 logements en structure (63 PLUS structure et 2 PLAI structure)

Lors du CRHH plénier (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement) du 28 février 2019, Morlaix Communauté a obtenu le financement intégral de sa programmation de logements locatifs sociaux.

Tous les logements locatifs sociaux de cette liste seront financés (crédits délégués), à raison de :

- ✓ 1 € par logement pour les PLUS et PLUS structure,
- ✓ 6 826 € pour les PLAIO,
- ✓ 8 400 € pour les PLAI structure.

L'enveloppe prévisionnelle s'élève à ce jour à **121 886 €** (dont 60 % devraient être délégués en début d'année, soit 73 131,60 €).

Ces opérations pourront donc être agréées et accompagnées financièrement sur les crédits de l'État et sur les crédits du PLH.

*Vu l'avis favorable de la commission de l'Aménagement de l'espace du 29 avril 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la programmation HLM 2019 – Offre nouvelle, définie dans le tableau ci-après.**

Communes	Adresse de opération	Bailleur social		PLUS	PLAIO	PLAIA	PSLA	PLS	PLUS st	PLA st	TOTAL Logts
<b>Logements Familiaux</b>											
CARANTEC	Park Coz / Barraine	Armorique Habitat	ON*	0	0		3				3
LOCQUIREC	Le Varcq – 2ètr	Finistère Habitat	ON	4	2						6
PLOURIN-LÈS-MORLAIX	Jardins de St Fiacre	Logis Breton	ON	4	2	6					12
SANT-MARTIN-DES-CHAMPS	L'Hermitage	Finistère Habitat	ON	3	1						4
SANT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER	ZAC Pen Ar Park	Finistère Habitat	ON	3	2						5
SANT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER	Gorre Loc	Finistère Habitat	ON	1	1		0				2
<b>TOTAL Logements familiaux</b>				<b>15</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32</b>
<b>Logements en Structures</b>											
MORLAIX	Extension Pension Famille Massé Trévidy	SA Les Foyers	ON							2	2
MORLAIX	Jardins du Launay Foyer Genêts d'Or	Aiguillon	ON						63		63
<b>TOTAL Logements structures</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>63</b>	<b>2</b>	<b>65</b>
<b>TOTAL pré – prog 2019</b>				<b>15</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>63</b>	<b>2</b>	<b>97</b>

(*) Sigles utilisés pour les typologies d'opérations : _	(**) Sigles utilisés pour les types de financements : _
<b>L.A.</b> : Locatif aidé	<b>PLUS</b> : Prêt Locatif à Usage Social
<b>L.A.C.</b> : Location-accession	<b>PLUS CD</b> : Prêt Locatif à Usage Social Construction Démolition
<b>L.F.P.A.</b> : Logements Foyers pour personnes âgées	<b>PLA-I</b> : Prêt Locatif Aidé d'Intégration
<b>L.F.P.H.</b> : Logements Foyers pour Personnes Handicapées	<b>PLAIO</b> : Prêt Locatif Aidé d'Intégration Ordinaire
<b>S.H.U.</b> : Structures d'hébergement d'urgence	<b>PLAIA</b> : Prêt Locatif Aidé d'Intégration Adapté
<b>R.S &amp; M.R.</b> : Résidences sociales et maisons relais	<b>PLS</b> : Prêt Locatif Social
	<b>PSLA</b> : Prêt Social de Location Accession

• ON : offre nouvelle

Avant d'évoquer la programmation, François Giroto explique que dans le cadre du PLUi-H, le PLH a été présenté le 30 avril 2019 à la Région pour la programmation 2020-2025. Il a été très largement approuvé et les services de l'État ont évoqué la qualité de ce PLH, programme ambitieux, et les résultats remarquables du PLH précédent. Quand les services de l'Etat vous félicitent, cela fait toujours chaud au cœur, ajoute François Giroto, qui présente ensuite la délibération.

Ismaël Dupont demande si les logements du jardins du Launay sont à Kerfraval ? Car dans cette affaire, il y a eu clairement un déficit de communication d'Aiguillon vis-à-vis des locataires des logements concernés à Kerfraval. Ils se sont retrouvés des mois entiers sans savoir ce qu'il allait advenir de leur bâtiment. Aujourd'hui, quelques-uns l'occupent encore avant démolition. Ce n'étaient pas des locataires des Genêts d'Or, mais d'autres locataires du rez-de-chaussée. La relation aux locataires n'a pas été satisfaisante. Il y a eu des pétitions, des réunions publiques, mais le niveau d'information et de communication n'était pas satisfaisant. Certains locataires ont déménagé et trouvé des solutions de relogement satisfaisantes, mais pas tous. En effet, quand on est âgé, habitué à être sur un plain-pied, ce n'est pas évident de trouver une offre équivalente sur Morlaix.

C'est vrai, reconnaît François Giroto, et cela a tardé aussi parce qu'Aiguillon a mis du temps à prendre la décision de démolir des logements. Les gens qui y habitaient étaient dans l'expectative et ne savaient pas s'ils allaient devoir déménager ou non. Ce projet est en cours depuis pas mal de temps, et on ne voit pas trop de l'extérieur ce qui a été fait. Il y a une grosse réhabilitation à l'intérieur. Les travaux extérieurs qui feront que cette réhabilitation se verra ne sont pas encore organisés.

**Décision du Conseil** : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (Jean-Paul Vermot ne participe pas au vote).

### Délibération D19-100

**Objet** : Charte de partenariat 2019 avec l'ADIL

**Rapporteur** : François Giroto

**Nombre de membres en exercice** : 52

**Nombre de membres titulaires présents** : 37



**Nombre de pouvoirs : 9**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 47**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou

Conformément aux dispositions du PLH (programme local de l'habitat), Morlaix Communauté et l'ADIL poursuivent leur partenariat en 2019.

Les actions de ce partenariat sont les suivantes :

- ✓ l'animation des permanences de l'ADIL à Morlaix, Taulé, Pleyber-Christ, Lanmeur et Plouigneau,
- ✓ la mise à disposition de documentation,
- ✓ l'organisation des formations consacrées à l'investissement locatif, à la copropriété et à l'accession à la propriété,
- ✓ la participation aux événements organisés par Morlaix Communauté sur le thème du logement et de l'habitat,
- ✓ le conseil apporté à Morlaix Communauté et aux communes pour la mise en œuvre de leurs politiques de l'Habitat (OPAH Copropriétés, accession à la propriété, habitat indigne...),
- ✓ les permanences spécifiques d'accompagnement destinées aux copropriétaires et syndics bénévoles des immeubles concernés par l'OPAH Copropriétés à Morlaix,
- ✓ l'investissement dans les dispositifs locaux de lutte contre l'habitat indigne,
- ✓ l'accueil, l'information et l'accompagnement des ménages accédants pouvant bénéficier du dispositif d'aide locale à l'accession dans le parc ancien mis en place par la collectivité.

L'ensemble de ces actions figurent dans la charte de partenariat 2019 proposée par l'ADIL qui stipule que Morlaix Communauté s'acquitte d'une cotisation d'un montant de 30 000 € en 2019. Ce montant est en légère hausse par rapport à celui de l'année 2018 (27 652 €) et conforme aux inscriptions budgétaires prévues au budget 2019.

*Vu la délibération D13-204 du 9 décembre 2013, par laquelle le Conseil de Communauté a adopté le PLH 2014-2019,*

*Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 29 avril 2019*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver le versement d'une cotisation de 30 000 € à l'ADIL au titre de l'année 2019,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la charte de partenariat correspondante.**

*Yvon Le Cousse précise dans sa présentation que cette augmentation est aussi due à des permanences spécifiques destinées aux copropriétaires et syndics bénévoles et les aider à remplir leurs obligations d'inscription. Car une copropriété non immatriculée pose des problèmes au moment de la vente des appartements.*

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (Jean-Paul Vermot ne participe pas au vote).

---

#### **Délibération D19-101**

Objet : Appel à projets Neptune 2019 - Une plongée à la rencontre de l'Aboukir Bay : quand patrimoine archéologique et biodiversité remarquable se rejoignent

Rapporteur : Claude Poder

**Nombre de membres en exercice : 52**  
**Nombre de membres titulaires présents : 38**  
**Nombre de pouvoirs : 10**  
**Nombre de représentations: 1**  
**Nombre de votants : 49**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Solange Creignou **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

La Baie de Morlaix est riche de la présence ancienne des activités humaines, particulièrement en matière maritime. Cette présence s'est traduite par une navigation importante de navires de travail, mais également par la présence d'une marine marchande, appuyée localement par le rôle du port de Morlaix. Cette histoire maritime et les difficultés d'accès à la baie de Morlaix sont à l'origine d'un grand nombre d'épaves, dont l'Aboukir Bay.

Ce trois-mâts barque en fer construit en 1883 fit naufrage en baie de Morlaix à l'automne 1893 au cours d'une forte tempête. Il repose sur une zone sablonneuse, non loin de la roche « Le Rater ». La coque est effondrée mais de nombreuses pièces sont identifiables : proue, mâts, membrures, poupe. La proue et la poupe, partiellement intactes, émergent encore du sable de plus de 2 mètres. Les mâts, les vergues et deux ancres, couchés sur le fond, sont encore bien visibles. Gisant par 25 mètres de fond, le navire n'est pas accessible en snorkelling ou plongeurs débutants. Cependant, cet état de conservation, spécifique à l'Aboukir Bay, explique son intérêt pour l'exploration subaquatique, ce qui en fait un site de plongée bien connu. L'épave de l'Aboukir est de ce fait devenu un marqueur fort du patrimoine archéologique sous-marin de la baie de Morlaix.

La diversité des milieux naturels de la baie de Morlaix en fait un espace remarquable en matière de biodiversité, et intégré à ce titre dans le réseau Natura 2000. Certains de ses habitats sous-marins sont cependant particulièrement peu connus du grand public : il s'agit des récifs. Les habitats de récifs sous-marins présentent une faune et flore particulièrement riches et diversifiées. À mesure de la profondeur, les algues (et notamment les laminaires) se raréfient et laissent place à la faune fixée. Cette dernière, très riche, est caractérisée par une grande variété d'animaux solitaires et coloniaux, et notamment la gorgone verruqueuse et la rose de mer, qui constituent un habitat très bien représenté en Baie de Morlaix mais considéré comme rare et déterminant en Bretagne.

Ces habitats particuliers peuvent aussi se déployer sur des structures apportées, volontairement ou non, par l'homme. En particulier, le naufrage d'un navire constitue, pour l'écosystème environnant, l'arrivée d'un habitat vierge, « imitant » les récifs naturels, et qui va progressivement être colonisé depuis les milieux alentours.

Une épave de navire constitue donc non seulement un témoignage archéologique ou historique précieux, mais est aussi le début d'une nouvelle histoire naturelle très riche. Il s'agit d'un tremplin remarquable pour sensibiliser le grand public à la richesse du patrimoine naturel de la baie de Morlaix, qui fait l'objet d'une orientation Natura 2000. Cet objectif rejoint l'ambition du Conseil Régional, qui soutient, par un appel à projet baptisé « Neptune », les projets de valorisation du patrimoine immergé.

Sur proposition de la Station Biologique de Roscoff, un groupe de travail réunissant le personnel de Morlaix Communauté, de la Maison du Tourisme, de la commune de Carantec et de professionnels habitués à ces milieux a permis de caractériser l'intérêt de l'épave de l'Aboukir Bay pour développer un projet de valorisation fondé sur une approche croisée « biodiversité – patrimoine subaquatique », de préciser les pré-requis, modalités techniques et moyens nécessaires, et d'identifier l'Appel à projets « Neptune » comme opportunité pertinente pour son accompagnement.

Ce projet pourrait prendre la forme d'une plongée subaquatique en réalité virtuelle proposant au grand public une découverte de l'épave de l'Aboukir Bay et de la faune et flore qui s'y trouvent.

Ceci nécessiterait :

- ✓ la réalisation d'un levé 3D de l'épave : prise de vue réalisée par un opérateur sous-marin puis restitution 3D par logiciel de modélisation ;
- ✓ l'élaboration d'un scénario et d'une scénographie contenant le cheminement du plongeur ainsi que les contenus interactifs ;
- ✓ la réalisation du contenu numérique final, par modélisation de l'épave, de la faune, de la flore, des textures et de la plongée proprement dite, intégrant la circulation au sein du modèle réalisé, ainsi que les interactions envisagées.

Des contenus annexes pourraient être acquis ou réalisés : inventaire de la faune remarquable, captage vidéo du mode de réalisation des prises de vue dans une approche « making of ».

La particularité du projet envisagé est sa simplicité de diffusion, les espaces et les moyens techniques nécessaires demeurant aisés à proposer. Certains espaces de diffusion apparaissent cependant particulièrement pertinents sur le territoire de Morlaix Communauté. Peuvent être cités :

- ✓ le musée maritime de Carantec, dont le projet de refonte en cours intègre un item relatif aux navires naufragés ;
- ✓ la Maison Penanault, dont le CIAP propose un lieu dédié à la découverte de notre territoire ;
- ✓ la Manufacture des Tabacs, dont la programmation élaborée autour du patrimoine, de la culture et des sciences dans un environnement urbain et maritime renvoie aux caractéristiques de ce projet.

Le projet peut compter sur les compétences spécifiques de ses partenaires :

- la station biologique de Roscoff s'engage à apporter un soutien logistique et technique auprès du prestataire pour la réalisation du levé 3D, à réaliser l'inventaire subaquatique de la faune remarquable, et à fournir un appui pour l'élaboration de la muséographie avec le recrutement d'un stagiaire en « Communication scientifique » ;
- L'ADRAMAR pourra faire bénéficier Morlaix Communauté de son expertise en matière d'archéologie maritime, tant de manière générale sur la valorisation patrimoniale que sur les compétences techniques acquises dans le cadre du projet Fetlar, navire ayant fait naufrage en 1919 au large de Saint-Malo et objet d'un projet expérimental de modélisation 3D en 2018 ;
- Les outils de la Maison du tourisme permettront sa valorisation touristique.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant (en € HT)	Partenaires	Montant	Taux
Levé 3D (y/c appui SBR)	18 900 €	Région Bretagne	43 440 €	1 €
Modélisation	50 000 €	Morlaix Communauté	28 960 €	0 €
Muséographie	3 500 €			
<b>Total</b>	<b>72 400 €</b>	<b>Total</b>	<b>72 400 €</b>	<b>1 €</b>

Les livrables pourraient être restitués en octobre 2020.

*Vu les termes de l'appel à projets Neptune 2019,*

*Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 29 avril 2019,*

*Considérant les objectifs de gestion du site Natura 2000 de la baie de Morlaix « A1.1 – Améliorer la connaissance sur les habitats marins et évaluer leur état de conservation » et « D1 – Développer les outils de communication afin de sensibiliser et d'impliquer les usagers et le grand public »,*

**Le Conseil de Communauté est invité à :**

- **approuver la candidature de Morlaix Communauté à l'appel à projets Neptune 2019, afin de développer un projet de valorisation réciproque du patrimoine naturel et archéologique immergé en baie de Morlaix,**
- **approuver l'inscription du budget nécessaire lors d'une prochaine décision modificative,**
- **autoriser le Président ou son représentant, à solliciter les subventions liées au projet.**

Claude Poder ajoute à la présentation qu'à son avis, cela représenterait un point zéro sur la faune et la flore en baie de Morlaix, à suivre au fil des années.

Thierry Piriou souligne l'intérêt de cette proposition de réponse à l'appel à projet régional, qui apporterait un sujet d'attractivité supplémentaire à la baie de Morlaix. Le public, terrestre, pourra observer cette épave de très près dans les lieux de diffusion cités.

Jean-Michel Parcheminal demande ce que signifie le terme « snorkelling ».

« Plongée en apnée », lui répond Ismaël Dupont.

Agnès Le Brun trouve ce projet particulièrement intéressant à plusieurs titres. C'est une exploitation supplémentaire de la baie et aussi une sensibilisation à la nécessité de préserver ce patrimoine. C'est l'utilisation de la technique virtuelle que l'on doit absolument développer parce que cela démultiplie l'accès à la culture au sens large (la culture du patrimoine, c'est important). Il y a encore de grands chapitres à écrire en la matière. Cela va tout à fait dans le sens de ce qui a été voté au dernier conseil : l'adhésion à un réseau d'accès à des musées de façon virtuelle. Ce sont des secteurs d'avenir qu'il faut faciliter dans tous les domaines, tant pour l'accès, que pour l'éducation à cette technique d'accès à la culture.

Thierry Piriou rappelle que pour le moment, il s'agit de répondre à un appel à projets, bien sûr dans l'espoir d'être retenus.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

### Délibération D19-102

Objet : Demande de financement Natura 2000 - Année 2019

Rapporteur : Yvon Le Cousse

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 49**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Solange Creignou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Morlaix Communauté, en partenariat avec la communauté de communes du Pays Léonard et l'Agence Française de la Biodiversité, a été désignée pour mettre en œuvre les actions proposées par le document d'objectifs du site Natura 2000 Baie de Morlaix. Le document d'objectifs rédigé en concertation avec tous les acteurs du site a été approuvé par les préfets maritimes et du Finistère le 29 juillet 2016.

Elle est également structure animatrice du site Natura 2000 Rivière le Douron depuis octobre 2010. Le document d'objectifs rédigé en concertation avec tous les acteurs du site a été approuvé par le préfet du Finistère le 23 septembre 2013.

L'animation du site Natura 2000 consiste à accompagner les collectivités, usagers, associations, représentants socio-économique, sur la réalisation de projets en faveur de la biodiversité. Les contrats Natura 2000 permettent de financer des actions en faveur des espèces et milieux naturels protégés, via des fonds européens et de l'État.

Pour l'exercice 2019, les missions suivantes sont proposées :

- ✓ **concertation et gouvernance sur le site** : mise en place de groupes de travail, de comité de pilotage, de réunions, d'échanges avec les services de l'État, collectivités, associations et représentants socio-professionnels (clubs de plongés notamment). Mise en place d'une formation pour les organisateurs de manifestations nautiques, présentation du label Ramsar sur le territoire ;
- ✓ **gestion des habitats et des espèces** : mise en place de chantiers de restauration et d'entretien de milieux, animation des outils Natura 2000 et notamment des contrats Natura 2000, participation et appui technique à la réalisation cartographique des herbiers en baie accompagnement de projets étudiants au lycée de Suscinio ;
- ✓ **information, communication et sensibilisation** : Interventions auprès du grand public et des établissements scolaires, animation d'un site internet, appui au projet d'aire marine éducative, etc. ;
- ✓ **gestion administrative et financière** : recherche de financements, montages administratifs de demandes de subventions État-Europe, suivi des appels à projets ;
- ✓ **assistance, expertise et conseils techniques** : appuis techniques aux porteurs de projets pour la réalisation des évaluations des incidences Natura 2000, accompagnement technique des communes et des services ADS ;
- ✓ **connaissances, suivis et terrains** : suivis naturalistes, évaluation des travaux, bilans sur l'état de conservation ;
- ✓ **veille à la cohérence des politiques publiques** : accompagnement, suivi et participation aux différents programmes sur le territoire (Plui-H, FEAMP, TVB, SAGE...).

Le montant prévisionnel du projet sur 2019 est de 48 244 € et se répartit ainsi :

Synthèse montant prévisionnel du projet / Postes de dépenses	Montant (HT)	Montant (TTC)
Prestations de service	2 339 €	2 808 €
Frais de personnel	38 151 €	38 151 €
Frais professionnel	1 562 €	1 562 €
Frais de structure, Frais de formation, Achats prévisionnels (remboursé sur barème = 15 % des frais de personnel)	5 723 €	5 723 €
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>47 775 €</b>	<b>48 244 €</b>

Les dotations financières sollicitées s'élèvent à **48 244 €**

Plan de financement / financeurs sollicités	Montant en €
État / MEEDDAT	22 923,25 €
UE	25 320,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 244,00 €</b>

*Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 29 avril 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver le budget prévisionnel de l'opération et son plan de financement,**
- **d'autoriser le Président à solliciter les subventions inscrites au plan de financement,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

#### **Délibération D19-103**

Objet : Renouvellement de la convention de coordination de gestion des espaces naturels sensibles, propriétés du Conservatoire du littoral et du Département du Finistère – Période 2019-2024

Rapporteur : Yvon Le Cousse

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 49**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Mischeau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou



**Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Solange Creignou **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

## 1/ Contexte

### Morlaix Communauté coordonne la gestion de ces espaces depuis 2007.

#### 1.1/ Les espaces naturels sensibles du Finistère

Le Département du Finistère a acquis 4 357 hectares d'espaces naturels répartis sur plus de 178 sites depuis 1973. L'objectif est de sauvegarder définitivement des sites, des paysages et des milieux naturels et de les mettre en valeur pour les ouvrir au public en liaison étroite avec les communes et communautés concernées. Sur le territoire de Morlaix Communauté, les sites suivants sont concernés :

Commune	Site	Superficie (ha)
Botsorhel	Guernelohet	149,5
Carantec	Ile Callot, Kerprigent Bras, Pen al lan	12,8
Le Cloître St Thégonnec	Landes du Cragou	141,9
Guimaëc	Beg an Fry, Poul Rodou	0,7
Locquenolé	Saint-Guérolé	8,5
Locquirec	Littoral de Locquirec	15,4
Morlaix/Plouézoc'h	Dourduff	9,3
Plouézoc'h	Littoral de Plouézoc'h	5,4
Plougasnou	Littoral de Plougasnou	30,6
Plougonven	Landes du Cragou	145,7
Plounéour Menez	Roc'h ar Feunteun	18,7
Saint-Martin des Champs	Lannuguy, Porz an Trez	7,2
Taulé	Lannigou	32,8
<b>Total</b>		<b>578,5</b>

#### 1.2/ Les sites du Conservatoire du littoral

Consciente de la valeur écologique, sociale, économique et culturelle de son littoral, la France a fait le choix de préserver une part significative d'espaces naturels littoraux et de les rendre accessibles à tous.

L'État a ainsi décidé de créer en 1975, le Conservatoire du littoral, établissement public sans équivalent en Europe dont la mission est d'acquérir des parcelles du littoral menacées par l'urbanisation ou dégradées pour en faire des sites restaurés, aménagés, accueillants, dans le respect des équilibres naturels.

Sur le territoire de Morlaix Communauté, les sites ci-après, sont concernés :

##### Beg an fry (Guimaec)

34.28 hectares sont protégés, protection qui a débuté en 1982.



##### Moulin de la rive (Locquirec)

1.82 hectares sont protégés, protection qui a débuté en 2011.



##### Baie de Morlaix

20 hectares sont protégés, protection qui a débuté en 2014



## 2/ Répartition des rôles

### 2.1/ Morlaix Communauté

- ✓ coordination :
  - animation des échanges et de l'interface entre les communes, les usagers, les associations (manifestation sur les sites : trails) et le Département et le Conservatoire du littoral,
  - assistance à maîtrise d'ouvrage départementale et du Conservatoire,
  - assistance technique aux communes ;
- ✓ expertise :
  - avis technique dans le cadre des déclarations d'Intention d'aliéner,
  - identification des besoins de gestion,
  - participation à la définition des objectifs d'aménagement et de gestion des sites,
  - propositions de programmes d'action d'aménagement et d'études ;
- ✓ suivi :
  - surveillance régulière des sites, suivis faune/flore ;
- ✓ communication/sensibilisation :
  - financement du programme pédagogique à l'attention des scolaires,
  - communication sur les activités dans le magazine d'information de Morlaix Communauté ;
- ✓ gestion :
  - petit travaux d'entretien et réalisation de travaux de génie écologique.

### 2.2/ Conservatoire du littoral et Département

Le Conservatoire du littoral et le Département assument les obligations de propriétaires, conformément aux dispositions du code de l'environnement. Ils s'acquittent des impôts et charges foncières auxquels sont ou pourraient être assujettis les biens.

Ils réalisent les opérations d'investissement, d'études, voire de gestion pour le Département.

## 3/ Conditions financières :

Le Département verse à Morlaix Communauté une subvention annuelle, au prorata de la surface coordonnée, de 12 500 € environ, et une aide au poste de coordonnateur de 4 000 € (correspondant à 0,5 équivalent temps plein), soit une subvention totale de 16 500 €. Peut s'ajouter à cette aide, le recours à la régie ou à une entreprise d'insertion.

*Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 29 avril 2019,*

### Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le renouvellement de la convention de coordination de gestion des espaces naturels sensibles, propriétés du Conservatoire du littoral et du Département du Finistère, pour la période 2019-2024,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention et tous les documents relatifs à ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

### Délibération D19-104

Objet : Création d'une copropriété à l'hôtel d'entreprises du Ponthou

Rapporteur : Yves Moisan

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 49**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer

**Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Solange Creignou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Morlaix Communauté, maître d'ouvrage, a porté le projet de construction d'un hôtel d'entreprises à vocation artisanale au Ponthou, commune nouvelle de Plouigneau.

Monsieur Salaun, qui a créé son entreprise individuelle de travaux de terrassement, assainissement et drainage en 2003, se porte acquéreur de l'atelier n°1 qu'il occupe actuellement. D'autres entreprises hébergées au sein de l'hôtel d'entreprises pourraient également se projeter sur l'acquisition de leur atelier loué.

La création d'une copropriété est donc nécessaire pour permettre la gestion des espaces communs.

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 25 février 2019,*

*Vu l'avis de France Domaine n° 2019-219V0335 du 1<sup>er</sup> avril 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la création d'une copropriété pour l'hôtel d'entreprises du Ponthou, commune nouvelle de Plouigneau,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-105**

Objet : Convention de partenariat avec Finistère 360°

Rapporteur : Yves Moisan

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 49**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Solange Creignou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Brest Métropole, Concarneau Cornouaille Agglomération, Haut-Léon Communauté, Quimper Bretagne Occidentale, Quimperlé Communauté, la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest, de Bretagne Commerce International et Finistère 360° nouent un partenariat visant à promouvoir l'économie finistérienne.

Ce partenariat a pour objectifs de :

- ✓ renforcer la coopération entre les opérateurs institutionnels et économiques,
- ✓ contribuer à l'attractivité du territoire en valorisant les facteurs d'innovation des entreprises et structures de recherche finistérienne,
- ✓ promouvoir les territoires et les savoir-faire finistériens auprès des médias français et étrangers,
- ✓ valoriser les métiers.

En 2019, la thématique retenue est la mer, développée par des approches par filière et territoire pertinent et par une approche « attractivité ».

Cette stratégie « Relation presse » s'inscrit dans une stratégie plus globale et se décline comme suit :

- ✓ une prise de parole mensuelle,
- ✓ des rencontres presse sous forme d'accueils, de voyages et rendez-vous en rédaction et salons professionnels,
- ✓ une production de contenus mettant en valeur les dynamiques des écosystèmes, des descriptifs d'entreprises enrichis, des marques, des personnalités, des pépites, ...,
- ✓ une diffusion partenariale.

D'un point de vue opérationnel, il sera réalisé :

- x un dossier de presse générique et un dossier de presse par territoire,
- x un voyage de presse,
- x une E-conférence de presse sur Paris,
- x des communiqués de presse thématiques mensuels.

Une agence de « Relation presse » est missionnée pour accompagner la mise en œuvre de ce plan d'actions. Les parties conviennent que le plan d'actions ci-dessus sera mis en œuvre avec un budget partenarial.

Dans le cadre de la convention qui lie Finistère 360° et le Département, ce dernier participe au financement de ces actions à hauteur de 38 000 € TTC.

Finistère 360° s'engage à compléter la participation départementale à hauteur de 32 000 € TTC.

En contrepartie de la réalisation du plan d'actions, chaque partenaire, dont Morlaix Communauté, s'engage à :

- ✓ verser une contribution forfaitaire de 5 000 € TTC,
- ✓ participer en sus aux accueils de presse à hauteur de 50 % du coût de l'accueil sur place, hors frais de déplacement. Ces dépenses couvrent les frais d'hébergement, de restauration).

Les coûts sont portés d'une part, par Finistère 360° et d'autre part, par Startijenn, société par actions simplifiée unipersonnelle liée à Finistère 360°, pour l'organisation de l'E-conférence.

À cet égard, Finistère 360° facturera :

- ✓ 2 500 € soit 50 % du montant forfaitaire,
- ✓ la participation aux accueils de presse.

Startijenn liée à Finistère 360°, facturera le reste dû, soit 2 500 € pour notamment, l'organisation de l'e-conférence.

La première conférence de presse s'est tenue le 11 avril 2019 à Paris. Trois entreprises du territoire ont participé (Hemarina, Bord à Bord et Grain de Sail). Le voyage de presse est prévu en juin 2019 à l'occasion de l'étape Baie de Morlaix de la course La Solitaire du Figaro Urgo.

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 24 avril 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la convention de partenariat avec Finistère 360°,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention et les éventuels avenants à venir.**

*Yves Moisan précise que la rencontre avec une quarantaine de journalistes à Paris s'est bien déroulée, du point de vue des élus, et plus encore du point de vue des entreprises, qui ont eu de très bons contacts et ont été très satisfaites. C'était à la fois très agréable et très utile, et sur le volet de la mer, chaque entreprise a pu valablement mettre en avant le territoire.*



*Thierry Piriou confirme ces propos et la satisfaction des entreprises du territoire comme celles du département. Il a depuis vu dans la presse un article faisant état que cette rencontre avait fait flop, ce qu'il trouve extrêmement surprenant, tous les participants ayant considéré la rencontre comme très positive.*

*Solange Creignou pense qu'il s'agit de temps importants avec des média influents dans le monde économique pour que les entreprises finistériennes mettent en avant leur production. Le département est excentré, et facilement oublié si celui-ci ne se met pas en avant en promouvant tous ses savoir-faire. Ces rendez-vous ont lieu depuis quelques années et portent leurs fruits à moyen et long terme, via tous les réseaux tissés, les rencontres, les rendez-vous, les échanges qui fructifient ensuite.*

*Agnès Le Brun est d'accord avec tout ce qui vient d'être dit, d'autant que l'on parle souvent très négativement des lobbys. Le lobby peut être très positif, en portant une parole commune, collective, d'un groupe déterminé qui se bat pour un objectif défini par avance. C'est vrai qu'on le voit, tous ces réseaux bretons et parisiens fonctionnent très bien. Les vœux de l'association des cadres bretons, c'est un moment fort. On y échange des cartes, on réfléchit, on découvre des gens Parisiens professionnellement et Bretons dans l'âme, et cette porosité peut permettre aux locaux de les ramener en Bretagne, tandis que les non-Bretons qui travaillent ici mais qui quelquefois manquent un peu de surface pour se faire connaître sont intéressés aussi. Il y a plein de lobbys. Il ne faut pas hésiter à se déplacer. Un élu ne doit clairement pas rester seulement sur son territoire. Porter les intérêts d'un territoire consiste aussi à essayer de convaincre des gens qui ont les leviers pour les financements. Si on peut être porté par une image collective, ça va tout de suite beaucoup mieux.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

### **Délibération D19-106**

Objet : Attribution d'une subvention au GRETA pour l'année 2019 – Connect Emploi

Rapporteur : Yves Moisan

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 49**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avait donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Solange Creignou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Depuis 2009, le GRETA du Pays de Morlaix porte l'action Équipes Emploi pour l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi. Le dispositif a pour principale mission l'intermédiation entre un public éloigné de l'emploi et les entreprises du territoire, pour un retour et un maintien en emploi durable.

En 2019, à la demande du Département et des EPCI du territoire, le dispositif évolue vers une logique d'interlocuteur unique et d'accompagnement global pour les publics concernés. Ce nouveau dispositif prend le nom de Connect Emploi.

L'intermédiation entre offre et demande reste le socle mais dans une logique élargie, celle d'un accompagnement global et renforcé des participants, s'appuyant sur trois principes forts et complémentaires, pour permettre à des publics fragilisés un retour à l'emploi durable :

- ✓ l'inscription dans un parcours d'insertion,
- ✓ la mobilisation des entreprises à chaque étape du parcours,
- ✓ le retour à l'emploi à l'emploi, et le maintien dans l'emploi pour une sortie des minima sociaux.



Ainsi, les conseillers emploi-formation du dispositif Connect Emploi mobilisent les acteurs économiques afin de créer un contexte le plus favorable possible pour les participants en vue d'une reprise d'emploi. Ils prospectent les offres d'emplois auprès des entreprises du pays de Morlaix, leurs proposent un appui au recrutement et à l'intégration des candidats qu'ils auront accompagnés au préalable.

Les entreprises peuvent également être sollicitées lors des parcours des participants pour des périodes d'immersion ou de stage, des visites d'entreprises, etc...

Ce nouveau dispositif propose un accompagnement global pour permettre à toute personne l'intégration dans un parcours d'insertion au cours duquel les personnes vont pouvoir se mettre en dynamique, lever leurs freins à la reprise d'emploi, voire définir leur projet professionnel.

Une fois ces parcours réalisés, Connect Emploi propose les offres d'emploi prospectées et négociées avec les entreprises aux participants, met candidats et entreprises en relation et assure un suivi pendant les six premiers mois de la reprise d'emploi.

Connect emploi est un dispositif déployé sur les trois intercommunalités du Pays de Morlaix. À partir de 2019, c'est donc l'ensemble du Pays qui sera couvert.

Pour le territoire de Morlaix Communauté, Connect Emploi accompagnera 140 personnes, allocataires des minimas sociaux (dont 50 % de bénéficiaires du RSA), ou demandeurs d'emploi de plus d'un an. L'objectif visé est un taux de retour à l'emploi de 70 %, avec un taux de 40 % de sorties positives (contrat de six mois et plus et entrée en formation qualifiante).

Afin de déployer ce nouveau dispositif, le GRETA s'appuie sur une équipe de quatre personnes à temps plein : 3 conseillers emploi-formation et 1 coordinatrice. Les équipes de Morlaix sont présentes cinq jours par semaine dans les espaces bilan du GRETA.

Le budget de l'action s'élève à 219 556 € pour l'ensemble du Pays de Morlaix. Le Département participe à hauteur de 90 800 €, Haut Léon Communauté et la Communauté de Communauté du Pays de Landivisiau à hauteur de 5 693 € chacune.

Le GRETA sollicite une subvention de 11 387 € auprès de Morlaix communauté (soit 5,25 % du coût total de l'action).

*Vu le projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 8, " Étudier, travailler et vivre sur le territoire",*

*Vu le Plan Départemental pour l'insertion 2016-2021,*

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 24 avril 2019,*

*Considérant que les crédits sont prévus au budget principal, section de fonctionnement, fonction 90, nature 6574,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver l'attribution d'une subvention de 11 387 € au GRETA Bretagne Occidentale, au titre du dispositif Connect Emploi pour l'année 2019,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

*Yves Moisan ajoute que le Département est très impliqué sur le sujet, pas seulement financièrement : beaucoup de travail se fait en lien entre les services du Département et Morlaix Communauté pour faire aboutir ce projet, dont le Greta sera le nouveau et unique partenaire.*

*Thierry Piriou pense que tout dispositif permettant le retour à l'emploi, avec un taux de 70% au lieu de 40 %, présente un grand intérêt pour le territoire, et qu'il est nécessaire d'abonder dans le sens de cette proposition.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-107**

Objet : Attribution d'une subvention à l'ART, plate-forme Mobilité Pays de Morlaix Année 2019

**Rapporteur : Yves Moisan**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 49**

Étaient présents : **Botzorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** :

Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen  
**Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Auréan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou  
**Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse  
**Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer  
**Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Solange Creignou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

La plate-forme Mobilité du Pays de Morlaix est un dispositif solidaire visant à développer autonomie et mobilité inclusive pour les personnes en situations précaires identifiées par les opérateurs sociaux, de l'emploi et de la formation. L'ART en coordonne son animation locale.

La centrale mobilité propose du transport à la demande, du transport collectif ou de la location de véhicule pour permettre à tous un accès immédiat à l'emploi ou à la formation .

La plate-forme de mobilité développe une « *logique parcours* » auprès des personnes orientées pour amener les utilisateurs vers une autonomie en termes de mobilité.

Après un diagnostic complet, la conseillère mobilité de la plate-forme recherche la solution de mobilité qui convient au besoin et accompagne les personnes dans sa mise en œuvre.

En 2018, 408 personnes du Pays de Morlaix ont pu être accompagnées par la plate-forme et donc retrouver un emploi ou une formation (259 habitants du territoire de Morlaix Communauté).

La plate-forme a ainsi permis à 240 entreprises du Pays de Morlaix que leurs salariés soient véhiculés (144 entreprises de Morlaix Communauté en 2018).

La plate-forme mobilité assure également une coordination sur le volet mobilité inclusive et promeut aux cotés des services transports et de développement durable de l'agglomération, les nouveaux modes de déplacements comme le covoiturage, ou les variantes à la voiture (transport collectifs, vélo).

Le budget global de l'action s'élève à 506 659 €.

La subvention sollicitée auprès de Morlaix Communauté est de 45 000 €, soit 8,88 % du budget.

Haut Léon Communauté et la Communauté de Commune du Pays de Landivisiau participent chacune à hauteur de 15 000 €.

Le Département du Finistère apporte une subvention annuelle de 71 360 €.

*Vu le projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 4 "Garantir à tous le droit à la mobilité",*

*Vu le Plan Départemental pour l'insertion 2016-2021,*

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 24 avril 2019,*

*Considérant que les crédits sont prévus au budget principal, section de fonctionnement, fonction 90, nature 6574,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver l'attribution d'une subvention annuelle de 45 000 € à l'association ART pour l'année 2019, au titre de la plate-forme Mobilité Pays de Morlaix,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention de partenariat et les éventuels avenants à venir.**

*Yves Moisan considère que l'ART est une structure très aidante pour ses publics, rend un service utile à des gens éloignés de l'emploi, et qu'il est important d'asseoir sa pérennité.*

*Thierry Piriou souligne l'engagement du Département de 145 000 € sur ces deux délibérations (celle-ci et la précédente). C'est sa compétence, mais c'est important.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

## Délibération D19-108

Objet : Golf de Carantec - SEM des Pays de Morlaix - Recapitalisation

Rapporteur : Yves Moisan

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 49**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Solange Creignou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

La SEM des Pays de Morlaix créée en 1991 a pour objet l'exploitation du golf de Carantec. Le golf de 9 trous complété par un pitch & putt 9 trous, s'étend sur un terrain de 24 hectares appartenant à la famille de Kermenguy. Le foncier est loué à la commune de Carantec par un bail emphytéotique dont le terme est fixé en 2031.

On dénombre en moyenne, 280 abonnés à l'année et plus de 300 licenciés à l'association sportive, de toutes origines géographiques, et plus de 3 200 parcours vendus. Le golf est ouvert à tout public (débutant, entraînement, sportif) y compris scolaire. Il emploie 5 personnels en ETP au golf, 2 au bar-restaurant, et 1 professeur de golf

Le golf, situé au centre de la Baie de Morlaix, est un outil en lien direct avec l'activité touristique.

Ces quatre dernières années la SEM a cumulé des pertes pour un montant total de 109 000 € qui peuvent s'expliquer en partie par le fait que l'équipement est tributaire du climat (influence sur la fréquentation et charges d'entretien) d'une part, et par une baisse du nombre d'abonnés (vieillessement, ...) d'autre part.

En 2013 une augmentation de capital avait déjà été décidée pour financer la réhabilitation de 3 trous et la réalisation du pitch & putt.

En 2019, une nouvelle opération de recapitalisation en deux phases est nécessaire puisque le niveau des capitaux propres ne s'élève plus qu'à 12 500 € (capital social de 192 870 € mais cumul de pertes de 180 370 €).

### Réduction du capital

Afin d'apurer les pertes, les deux actionnaires publics supportent la réduction de capital à hauteur de 157 680 € :

- ✓ Morlaix Communauté : annulation de ses 4 836 actions de 18 € soit 87 048 €,
- ✓ Commune de Carantec : annulation de ses 3 924 actions de 18 € soit 70 632 €.

Le capital social (192 870 € avant réduction) est réduit de 157 680 € et s'élève à 35 190 €.

La réduction de capital étant imputée sur les pertes, les pertes diminuent de -180 370 € à -22 690 €.

### Augmentation de capital

Afin de reconstituer les fonds propres, de rétablir un bon niveau de trésorerie et de permettre la pérennisation du golf, les deux actionnaires publics participent à une augmentation de capital d'un montant de 149 940 €, souscrite selon la même répartition que leur pourcentage de détention antérieur, soit :

- ✓ Morlaix Communauté (55 %) : souscription de 4 580 actions de 18 € soit 82 440 €,
- ✓ Commune de Carantec (45 %) : souscription de 3 750 actions de 18 € soit 67 500 €.

La répartition du capital de la SEM des Pays de Morlaix après réduction- augmentation est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	%age
Morlaix Communauté	4 580	44,53
Commune de Carantec	3 750	36,46
Haut Léon Communauté	200	1,94
Collectivités = groupe 1	8530	82,93
Privés = groupe 2	1 755	17,06
Total	10285	100

Il est proposé de conditionner cette augmentation de capital à :

- ✓ la création d'un comité de pilotage composé des deux actionnaires majoritaires Morlaix Communauté et la commune de Carantec; l'élu désigné pour représenter Morlaix Communauté est le vice-président en charge du développement économique et du tourisme ;
- ✓ la révision de la grille tarifaire ;
- ✓ la mise en place d'outils et d'actions visant à une meilleure promotion et visibilité de l'outil ;
- ✓ la mise en place et le développement de partenariats avec la Maison du tourisme et les acteurs du tourisme (camping, compagnie maritime, ...), les entreprises, les collectivités, ... ;
- ✓ l'ensemble des actions visant à l'augmentation du chiffre d'affaires.

Le budget prévisionnel 2019 prévoit une progression du chiffre d'affaires due à l'augmentation de 3 % des tarifs et à l'adhésion de nouveaux abonnés (+10 %), et vise un résultat à l'équilibre.

*Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique du 24 avril 2019,*

**Le Conseil de Communauté est invité à :**

- **approuver la proposition de réduction-augmentation du capital de la SEM des Pays de Morlaix selon les modalités définies ci-dessus,**
- **autoriser le Président ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.**

*Thierry Piriou estime que le scénario proposé ici est intéressant mais demande à être confirmé dans le temps.*

*Ismaël Dupont constate que Morlaix Communauté non seulement s'assoit sur 87 048 euros d'actions mais recrédite de 82 440 €, ce qui, si la situation perdure, générera une perte totale de 169 000 euros. Autant Ismaël Dupont était pour le soutien à la piscine, sport populaire et accès à la nage pour tous, autant le golf, sans vouloir tomber dans des clichés, est souvent pratiqué par des catégories aisées de la population. Ismaël Dupont pense que la SEM n'est pas forcément le bon modèle économique. Une entreprise pourrait très bien gérer ce golf. Ismaël Dupont préfère que les collectivités publiques mettent leur argent dans le social, dans le transport en commun, dans les priorités pour la population, que dans l'entretien d'un golf qui bénéficie à 300 licenciés. Dans ce cas, beaucoup d'autres clubs sportifs pourraient être aidés à la même hauteur et ne le sont pas, alors qu'ils ont des usagers, des licenciés, qui rayonnent sur tout le territoire de Morlaix Communauté.*

*Thierry Piriou remarque que Morlaix Communauté intervient ici parce qu'elle est partenaire de la SEM, contrairement aux clubs sportifs où elle n'est pas du tout présente. Il lui semble que le golf est déjà un sport démocratisé, et il serait important de le rendre encore plus public et plus accessible. Tout à l'heure étaient évoquées les modalités de transport favorisé pour accéder au centre aquatique, pourquoi ne pas imaginer adresser des enfants vers le golf, avec des moyens de transport facilité ? Ce sont de vrais sujets, et Thierry Piriou est pour sa part tout à fait favorable à cette augmentation supplémentaire de capital.*

*Yves Moisan confirme qu'en tant qu'actionnaire, le positionnement de Morlaix Communauté ne pouvait évidemment pas être le même. Les uns et les autres – commune, communauté - ont intérêt à avoir un équipement qui fonctionne mieux, donc à réduire considérablement le déficit. C'est aussi un atout touristique indéniable pour ce territoire. Sans anticiper sur les discussions à venir avec le président de la SEM, la volonté de travailler mieux ensemble a déjà été évoquée.*

*Jean-Guy Guéguen précise qu'il ne s'agit pas d'un club sportif. L'association sportive du golf vient en soutien à un équipement qui sert à l'ensemble du territoire. Il s'agit ici uniquement d'un soutien à l'équipement. L'association sportive ne reçoit aucune subvention.*

*Jean-Michel Parcheminal demande s'il est prévu des ouvertures aux scolaires.*

*Ce sont précisément des points qui devraient favoriser le bon fonctionnement, répond Thierry Piriou.*

*Agnès Le Brun rappelle qu'il y a quelques années un partenariat voile avec le collège de Carantec ; les élèves de 6<sup>e</sup> faisaient du golf, les 4<sup>e</sup> de la voile, et cela marchait très bien, même si*

*quelques esprits chagrins ne voulaient pas d'un sport de bourgeois. Les enfants qui de temps en temps sont heureusement au-dessus de tout ça étaient extrêmement contents de s'initier à un véritable sport qui demande de la concentration et qui est physiquement assez exigeant.*

*Jean-Guy Guéguen confirme que les élèves de primaire ou de collège peuvent à Carantec accéder à pied au golf et le partenariat continue. Cet accès au golf par les cours d'éducation physique a permis de voir naître les meilleurs jeunes en compétition de golf - des gens qui n'auraient jamais imaginé mettre les pieds sur un terrain de golf - et c'est plutôt encourageant. Quant au transport, c'est sûr qu'un transport organisé comme pour les autres équipements de la communauté serait intéressant, même de manière ponctuelle, car à partir de 7 ou 8 ans, on peut commencer avantagement à goûter au sujet et pratiquer une activité à laquelle participent la commune et Morlaix Communauté. C'est vraiment une occasion de découverte. Il renouvelle l'invitation faite lors du conseil des maires : inviter tous les élus communautaires à venir club en main à taper la balle ; c'est possible, il suffit de convenir de la date, et il y aura bien des pairs pour faire les initiateurs.*

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 contre).

### **Délibération D19-109**

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Club nautique morlaisien – Année 2019

Rapporteur : Françoise Raoult

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 49**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avait donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Solange Creignou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Le CNM (Club Nautique Morlaisien) créé en 1998, compte 1 salarié ETP (éducateur sportif/entraîneur), 16 bénévoles et 171 adhérents tournés essentiellement vers la compétition (de niveau départemental, régional, interrégional et national), originaires de tout le territoire du Pays de Morlaix, et notamment, de la communauté d'agglomération. Le Club est présidé par Yveline Adrian. L'association est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, et bénéficie de l'agrément « École de natation française » depuis 2008.

Le club propose des entraînements de natation à la compétition. Pour ce faire, il utilise les lignes d'eau de l'Espace aquatique du pays de Morlaix, implanté sur la commune de Plourin-lès-Morlaix. Il propose également des journées de compétition. Le CNM compte parmi ses adhérents des nageurs présents dans les finales et sur les podiums à l'échelle du Grand ouest et lors des Championnats de France.

Le CNM anime également une section « sauvetage » permettant aux jeunes du territoire de valider le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (diplôme permettant la surveillance des plans d'eau l'été) et propose des activités de natation artistique (anciennement natation synchronisée).

La demande de subvention 2019, d'un montant de 24 720 € concerne :

✓ **l'utilisation de lignes d'eau à l'Espace aquatique, de septembre à juin :**

- 3 fois par semaine, sur 2 couloirs, pour les groupes d'entraînement « compétition » du club, (20 nageurs par créneau),



- 1 fois par semaine, sur 2 couloirs, pour la section scolaire en partenariat avec le collège St-Joseph (15 élèves par semaine),  
soit : 14 lignes d'eau sur 42 semaines par an (période scolaire), à 30 € l'unité :  
30 € x 14 lignes x 42 semaines = **17 640 €**
- la mise à disposition du bassin de l'Espace aquatique durant **2 journées de compétition par an, soit 3 000 €** (100 à 150 nageurs par jour de compétition).  
Une convention est renouvelée chaque année entre la société LSU Morlaix, gestionnaire de l'Espace aquatique du Pays de Morlaix et le CNM. Ils utilisent les lignes d'eau et recevront une facture en juin 2019 de LSU Morlaix (l'utilisation des lignes d'eau facturée au CNM, correspond exactement au montant qu'ils sollicitent auprès de Morlaix Communauté) ;
- ✓ à noter que pour l'année 2018/2019, une autre convention a également été signée pour **l'activité natation artistique**. Le CNM, 2<sup>e</sup> club du nord Finistère, vise la compétition pour certaines sportives. La location de l'Espace aquatique pour le gala est pris en charge par l'association ;
- ✓ 4 lignes d'eau sont utilisées. Le CNM sollicite Morlaix Communauté à hauteur de **4 080 €** (4 lignes x 30 € x 34 semaines).

Pour mémoire, en 2018, le CNM s'était vu allouer une subvention totale plafond de 20 640 € (17 640 € pour l'utilisation des lignes d'eau, 3 000 € pour une compétition annuelle). Une seule compétition ayant eu lieu, Morlaix Communauté a versé 19 140 € au CNM.

En 2019, il est donc proposé de se prononcer sur le versement d'une aide plafond de 20 640 € au CNM, répartie comme suit :

- 17 640 € pour l'utilisation des 14 lignes d'eau à l'Espace aquatique (natation course),
- 1 500 € par compétition annuelle (plafonnée à deux par an), soit 3 000 € par an maximum (mandatement sur présentation d'une attestation de l'honneur de la présidente du CNM).

*Vu l'avis favorable de la commission Culture du 24 avril 2019,*

**Le Conseil de Communauté est invité à :**

- **approuver l'attribution d'une subvention de 20 640 € au Centre Nautique Morlaisien (budget principal Sport (415), imputation 6574), selon la répartition suivante :**
  - **17 640 € pour l'utilisation des 14 lignes d'eau à l'Espace aquatique (natation course),**
  - **1 500 € par compétition annuelle (plafonnée à deux par an), soit 3 000 € par an maximum (mandatement sur présentation d'une attestation de l'honneur de la présidente du CNM)**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention d'attribution de subvention 2019, et les éventuels avenants à venir.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

#### **Délibération D19-110**

Objet : Avenant n°6 à la convention financière relative à la restauration de la Maison dite « de la Duchesse Anne »

Rapporteur : Françoise Raoult

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 49**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Eguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Solange Creignou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Il convient de rappeler le caractère exceptionnel de cette maison, édifiée au XVI<sup>e</sup> siècle, pour la valorisation du patrimoine architectural de Morlaix. Elle est classée Monument Historique dès 1883, ce qui dit son intérêt patrimonial il y a déjà 130 ans, notoriété qu'elle a su conserver. C'est une maison à pondalez, une typologie d'habitat unique en Europe, propre à la ville de Morlaix, calquée sur la structure intérieure des manoirs ruraux. À la manière du 9 Grand'rue (la Maison à pondalez du Musée de Morlaix), elle représente cette identité architecturale emblématique de la ville.

La maison est ouverte au public depuis 1983. Son propriétaire souhaite développer une démarche de valorisation qui fut bien visible en 2013 (plus de mille visiteurs pour les Journées Européennes du Patrimoine, près de 250 chaque jour de l'été, organisation de visites originales, nocturnes, petites formes de concerts, édition d'un livret d'interprétation).

Des travaux de restauration s'imposaient donc pour la sauvegarde de la bâtisse et la mise en sécurité.

Par délibération D14-047 du 17 février 2014, Morlaix Communauté a alloué une subvention de 40 324,80 € à Monsieur Lahellec, propriétaire, soit une participation de 11,50 % du montant évalué, pour la restauration de la première tranche de travaux estimée à 351 624 €. Cette participation figurant dans la convention financière signée le 21 mars 2014.

Monsieur Lahellec informait Morlaix Communauté, le 3 avril 2019, que quelques factures restaient encore à émettre, à valider et à régler pour le lot de la charpenterie, l'entreprise Perrault Frères n'ayant pas encore livré son mémoire. Après quoi, Mesdames De Ponthaud et Godet-Boulestreau pourront achever le DOE (dossier des ouvrages exécutés).

Monsieur Lahellec sollicite de fait, un avenant à la convention afin que la date butoir de transmission des justificatifs soit prorogée (délai supplémentaire de six mois).

Il est donc proposé de modifier l'article 4 « Délais » de la dite convention et de préciser que :

*« La participation financière sera annulée dans un délai de 30 mois à compter de la date de signature de la convention, si le bénéficiaire n'a pas justifié d'un commencement d'exécution de l'opération financée.*

*Le bénéficiaire devra produire à Morlaix Communauté les justificatifs nécessaires au versement de la subvention avant le 30 octobre 2019. Cette date permettra aux services de réaliser le paiement avant le 15 décembre 2019. En cas contraire, la subvention deviendra caduque et ne pourra donner lieu à quelconque versement. ».*

*Vu l'avis favorable de la commission Culture du 24 avril 2019,*

**Le Conseil de Communauté est invité à :**

- **approuver l'avenant n°6 à la convention financière relative à la restauration de la Maison dite « de la Duchesse Anne », avec le propriétaire, Monsieur Lahellec,**
- **autoriser le Président ou son représentant, à signer ledit avenant.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-111**

Objet : Contrat de veille active - Attributions de subventions - Année 2019

Rapporteur : Maryse Tocquer

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 49**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-

Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou  
**Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan  
**Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse  
**Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer  
**Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Solange Creignou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

Contrat de Veille Active-Comité de pilotage 25 avril 2019 - Morlaix Communauté

Contrat de ville	Porteurs	Montant action	Montant demandé	Département du Finistère	Morlaix Communauté
Projets					
Permanences d'accueil, d'information sur les droits et aide aux femmes victimes de violence	CIDFF	27 391 €	10 000 €		10 000 €
Culture pour tous	RESAM	11 310 €	2 500 €	1 250 €	1 250 €

*Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 30 avril 2019,*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget Cohésion sociale fonction 524, nature 6574*

**Le Conseil de Communauté est invité à :**

- **approuver l'attribution des subventions détaillées précédemment, dans le cadre du Contrat de veille active,**
- **autoriser le Président ou son représentant, à signer les éventuelles conventions.**

*Maryse Tocquer précise que ces demandes de subvention sont présentées en conseil communautaire car leur montant total dépasse 20 000 €.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

#### **Délibération D19-112**

Objet : Attribution d'une subvention à l'ULAMIR

Rapporteur : Maryse Tocquer

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 49**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéololé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Solange

Creignou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Au même titre que les autres maîtres d'ouvrages (Résam, Centre Ker Avel, PAEJ, PIJ-MJC), il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 € pour la coordination locale de Jeunes en TTTrans sur le budget Jeunesse, en fonctionnement.

La CoLoc (coordination locale) a pour objectif de :

- ✓ consolider le travail en réseau des différents intervenants
- ✓ développer un accompagnement global des jeunes du territoire

*Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 30 avril 2019,*

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget Jeunesse fonction 522, nature 6574*

**Le Conseil de Communauté est invité à :**

- **approuver l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'ULAMIR, pour la coordination locale de Jeunes en TTTrans,**
- **autoriser le Président ou son représentant, à signer une éventuelle convention.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

### **Délibération D19-113**

Objet : Convention relative à l'exploitation et au financement de Mobibreizh, système d'information multimodale de Bretagne

Rapporteur : Nathalie Bernard

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 49**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéololé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avait donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Solange Creignou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Le système d'information multimodale (SIM) de la Bretagne, MobiBreizh, issu du partenariat entre les collectivités bretonnes responsables des transports, a été mis en place en 2010 dans l'objectif de faciliter et d'encourager l'usage des transports publics. Il couvre plus de 20 réseaux de transports bretons, ainsi que le réseau ferré national.

Celui-ci a pour objectif d'offrir un service d'aide à la mobilité, tous modes confondus, visant à favoriser l'utilisation des transports publics et à mutualiser les services, et ce dans une optique de développement durable.

Ce système qui constitue l'un des piliers de la multimodalité en Bretagne, est d'abord connu par le biais du site Internet MobiBreizh.bzh, qui propose des itinéraires de porte à porte en transport public, quel que soit le réseau ou le mode de transport utilisé. Mais au-delà, il est constitué de la base de données multimodale régionale, de calculateurs qui offrent plusieurs fonctionnalités de recherche (itinéraires, horaires, arrêts) et d'interfaces de programmation qui permettent d'utiliser les outils de recherches sur d'autres sites et outils.

Le déploiement du nouveau site est prévu à l'été 2019. La mise en œuvre et l'exploitation du site seront assurées par la société Cityway, pour une durée de huit ans.

- Fonctions existantes de Mobibreizh :
  - ✓ la recherche d'itinéraire,
  - ✓ la recherche d'horaire,
  - ✓ la recherche d'arrêt autour d'une adresse,
  - ✓ la cartographie interactive,
  - ✓ les prévisions de trafic.
- Nouvelles fonctionnalités de Mobibreizh :
  - ✓ prendre en compte les données temps réel dans les calculs d'horaires et d'itinéraires,
  - ✓ intégrer l'information tarifaire dans les résultats de recherche,
  - ✓ intégrer des nouvelles offres de mobilité (covoiturage, cars longue distance),
  - ✓ offrir des médias ergonomiques et diversifiés : application mobile, modules réutilisables à destination de sites web ou applications mobiles,
  - ✓ préparer les bases nécessaires à la création d'une démarche Open Data mobilités régionales pour les données de transport public afin de multiplier l'utilisation des données publiques.

Pour formaliser la poursuite de ce partenariat, une convention d'une durée d'un an renouvelable pendant huit ans, est établie avec la Région. La contribution de Morlaix Communauté au fonctionnement de Mobibreizh s'élève à 4 000 € par an.

*Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 30 avril 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la convention avec la Région Bretagne relative à l'exploitation et au financement du site d'information multimodale Mobibreizh,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à l'ensemble des formalités liées à celle-ci.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-114**

Objet : Convention d'accès aux services de la plate-forme régionale de covoiturage Ouestgo

Rapporteur : Nathalie Bernard

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 49**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avait donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Solange Creignou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

La plate-forme régionale de covoiturage de proximité [www.ouestgo.fr](http://www.ouestgo.fr), initiée par l'État, la Région Bretagne, le Département du Finistère, Rennes Métropole, Nantes Métropole, Brest Métropole et la Carène St Nazaire Agglomération, a été ouverte à l'automne 2018.



Dans un contexte de multiplication des sites publics et privés contre-productive, de l'obsolescence de plusieurs sites bretons et du caractère limitatif des offres privées (opérationnelles pour la longue distance, service payant, sans modèle économique pour le covoiturage de proximité), ces collectivités ont pris initiative de bâtir une plate-forme commune dans le but d'optimiser les ressources et de proposer une offre cohérente à une échelle pertinente, le Grand-Ouest.

La plate-forme Ouestgo est gratuite pour les utilisateurs.

Elle constitue un outil d'animation pour les collectivités souhaitant développer le covoiturage sur leur territoire. Les collectivités adhérentes au projet peuvent avoir accès à l'ensemble des fonctionnalités d'animation de la plate-forme.

La base de données unique à l'échelle interrégionale permet une massification de l'offre de covoiturage. Elle est par ailleurs interopérable avec le site d'information multimodale Mobibreizh.

La plate-forme est hébergée chez Mégalis Bretagne, qui en assure l'administration et la gestion. L'animation du site a été confiée à l'association de covoiturage Ehop.

Morlaix Communauté s'est engagée dans une démarche visant à développer le covoiturage sur le territoire en conventionnant avec l'association Ehop autour d'un plan d'actions de trois ans.

L'adhésion de Morlaix Communauté au projet Ouestgo permettra de profiter d'outils clés en main pour développer une animation plus locale en s'appuyant sur la base de donnée Ouestgo. Morlaix Communauté pourra également rejoindre le comité technique et participer aux évolutions du site en fonction des attentes du territoire.

L'adhésion annuelle s'élève à 1 500 €. La convention d'accès aux services Ouestgo est établie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

*Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 30 avril 2019,*

#### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la convention entre Mégalis et Morlaix Communauté pour l'accès aux services Ouestgo,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à l'ensemble des formalités liées à celle-ci.**

*Nathalie Bernard ajoute qu'on peut considérer Ouestgo comme le Bla-bla car régional, et Mobibreizh comme la plate-forme qui permet d'organiser ses déplacements, pas seulement en co-voiturage, mais aussi sur les transports publics ferrés et routiers. Les deux adhésions sont d'un coût minime par rapport à l'accès de tous aux services rendus.*

*Thierry Piriou estime qu'il faudra communiquer très largement sur la mise en œuvre de ces deux dispositifs pour les faire connaître.*

*Ismaël Dupont est d'accord sur la nécessité de communiquer. Bla-Bla car offrant peu de solutions de proximité pour co-voiturer, le dispositif semble intéressant. Sera-t-il possible d'avoir un retour sur les statistiques d'usages du co-voiturage de proximité par cette plate-forme ? La solution du covoiturage ne dispense cependant pas de développer les transports publics de proximité publics, notamment périurbains. Une réunion est prévue en juin pour faire le bilan des lignes expérimentales 36 + et 40 + sur le sud du territoire. Ce serait bien que les militants investis dans le collectif pour le développement des lignes Morlaix Sud et qui ont contact avec les usagers soient invités à cette réunion où seront présents les élus, pour qu'il puisse y avoir échange de données et d'appréciations afin de fortifier le dispositif et voir, s'il y a une fréquentation insuffisante, où mettre des moyens supplémentaires pour que cela marche mieux.*

*Nathalie Bernard répond qu'elle a prévu, pour cette réunion, de d'abord informer les élus du bilan, puis de les inviter à la réunion avec l'ensemble des acteurs. Les élus de la commission, et les élus communautaires – pas seulement ceux des communes concernées - peuvent avoir l'information première d'un dispositif expérimental. Ensuite il y aura une réunion plus large, avec des acteurs qui sont représentés par le collectif, mais pas que : seront invités, comme lors de la réunion de départ de l'expérimentation, d'autres acteurs comme l'hôpital de Plougonven, intéressés également par la mise en œuvre de cette expérimentation.*

*Françoise Barbier constate qu'il faut encourager les transports publics, tous modes confondus, mais pour être efficaces, ils doivent être adaptés aux besoins des usagers. Une ligne de bus doit être pratique et régulière pour se rendre vers les aires de covoiturage où ailleurs.*

*Agnès Le Brun souligne que ce dispositif répond à la demande, et il appartient aux élus de veiller à ce qu'il ne remplace pas les transports en commun. Il faut en effet des transports en commun adaptés à la demande, aux besoins, et que l'on n'assèche pas les lignes – on connaît le principe des horaires*

SNCF : pour sécher une ligne, il suffit de créer un assèchement pour considérer qu'elle n'est plus fréquentée, même chose avec les horaires des bureaux de Poste, et elle supplie qu'on ne tombe pas dans ce travers – il faut veiller à ce qu'il y ait des transports en commun de qualité, cela fait partie du projet de territoire ; on voit bien une évolution des modes de vie qui vont dans ce sens, il faut donc s'y engouffrer. Agnès Le Brun trouve l'application d'autant plus intéressante qu'elle a reçu il y a une dizaine de jours des visiteurs réguliers qui vont à Carantec : ils arrivent par le dernier train, et il n'y a plus d'autre moyen que le taxi pour rejoindre Carantec. Une espèce de Bla-bla car bis s'est mis en place de bouche-à-oreille : les gens s'arrangent entre eux. L'application est une très bonne idée, à condition, comme il l'a été dit, qu'une bonne communication soit faite, y compris en gare, pour que les gens s'emparent du système. Elle est convaincue que cela marchera très bien. Il a toujours été dit ici que c'était très bien d'avoir une LGV mettant Morlaix à 3h de Paris, à condition qu'il n'y ait pas de rupture de locomotion pour Saint-Pol, Roscoff, Carantec, Saint-Thégonnec...

Solange Creignou va dans le sens de tout ce qui a été dit et considère que tout ce qui va dans le sens de limiter de manière drastique le « une personne dans une voiture » est une bonne chose. On ne peut plus fermer les yeux, il faut vraiment arriver à changer cette façon de faire : une voiture, une personne, alors qu'il y a quatre ou cinq places dans une voiture. Il faut rentabiliser beaucoup mieux que cela les trajets. C'est cohérent avec la subvention votée précédemment pour la plate-forme mobilités. Sur des trajets vers les centres d'emploi comme l'hôpital, Bosch, Sermeta... il y a moyen de rationaliser bien mieux que cela n'est fait aujourd'hui. Cette plate-forme a vocation à compléter le réseau de transports en commun et à mettre en relation des usagers qui aujourd'hui ignorent faire le même trajet et aux mêmes heures. C'est meilleur pour l'environnement et cela fait de la cohésion sociale, donc c'est parfait.

Thierry Piriou, très heureux d'entendre dire que cela fait de la cohésion sociale, admet qu'il faut retravailler aujourd'hui la vision communautaire des déplacements et la rendre plus efficace.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-115**

Objet : Fête de la musique - Convention de partenariat avec la ville de Morlaix relative au service des navettes

Rapporteur : Nathalie Bernard

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 49**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Solange Creignou **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

L'étendue de la délégation confiée à Kéolis Morlaix dans le cadre du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports publics de Morlaix Communauté (2017-2024), est précisée dans le Titre 1<sup>er</sup> – article 3.

À ce titre le transport événementiel ne relève pas des services du champ contractuel, ni des services optionnels.

Aussi, le Conseil de Communauté est appelé à se prononcer pour la prise en charge d'une offre de transport événementiel dans le cadre de l'édition 2019 de la Fête de la musique, le 21 juin 2019.

Depuis plusieurs années, Morlaix Communauté et la ville de Morlaix s'associent pour la mise en place de navettes de bus à l'occasion de la Fête de la Musique.

Ce service de navettes gratuites permet de relier le centre-ville de Morlaix aux parkings des centres commerciaux périphériques de Morlaix et de Saint-Martin-des-Champs. Il a pour objet de faciliter les déplacements dans le centre-ville lors de cet événement et de favoriser le report des automobilistes vers les parkings de périphérie pour se rabattre vers les navettes.

Celles-ci proposent un passage toutes les 30 minutes tout au long de la soirée jusqu'à 1 heure du matin.

Le coût du dispositif, d'un montant de 1 600 € TTC, est pris en charge à parité entre les deux collectivités dans le cadre d'une convention. L'actuelle convention arrivant à échéance, il est proposé de la reconduire pour une année.

*Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 30 avril 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la convention avec la ville de Morlaix, relative à la mise en place d'un service de navettes pour la Fête de la musique,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention.**

*Agnès Le Brun rappelle que la mise en place de ce transport gratuit avait pour but d'éviter l'engorgement du centre-ville avec les voitures mais aussi pour aller dans le sens de la cohésion sociale évoquée par Solange Creignou : beaucoup de familles non motorisées, vivant dans les quartiers, ne descendaient pas à la fête de la musique, parce que c'était compliqué, notamment pour remonter. Par ailleurs, des parents ne laissaient pas leurs enfants y aller pour qu'ils ne remontent pas à pied. La mise en place de la navette participe de l'éducation au risque et de la participation intergénérationnelle et intersociale.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-116**

**Objet** : Renouvellement de la convention avec l'éco-organisme EcoDDS

**Rapporteur** : Guy Pennec

**Nombre de membres en exercice** : 52

**Nombre de membres titulaires présents** : 38

**Nombre de pouvoirs** : 10

**Nombre de représentations** : 1

**Nombre de votants** : 49

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Solange Creignou **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Depuis 2014, Morlaix Communauté est signataire d'une convention avec l'éco-organisme EcoDDS dont la mission est d'encourager le tri, de collecter et de traiter les déchets chimiques des particuliers (Déchets Diffus Spécifiques des ménages).

Seuls les DDS dont les fabricants ont apporté leur contribution sont pris en charge dans cette filière.

Le bilan chiffré de cette filière pour l'année 2018 est le suivant :

- 105 tonnes de DDS collectés sur nos déchèteries,
- 60 % de l'ensemble de ces DDS collectés sont pris en charge financièrement par EcoDDS,
- estimation d'une économie de 60 000 € sur les coûts de collecte et de traitement.

Pour mémoire, les déchets toxiques des professionnels ne sont pas autorisés en déchèterie. La Chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Bretagne met en place des collectes à tarifs négociés pour les entreprises.

En février 2019, Eco-DDS a été à nouveau agréé pour une période six ans par les pouvoirs publics.

La signature d'une convention avec cet éco-organisme permettra de poursuivre le partenariat notamment sur les points ci-dessous :

- engagement de Morlaix Communauté : collecter séparément et remettre à EcoDDS, les DDS apportés selon les règles fixées par ce dernier (tri par matière selon liste définie)
- engagements d'EcoDDS :
  - ✓ prise en charge des coûts de collecte et de traitement, via prise directe des contrats opérateurs (repreneur désigné : Chimirec pour le Finistère nord)
  - ✓ formation des agents de déchetterie et dotation complémentaire d'EPI chaque année
  - ✓ versement d'un soutien (en hausse par rapport au précédent agrément) : part fixe de 686€ par déchèterie et mise en place d'une part variable selon les tonnages collectés, entre 237 et 2 727€.
  - ✓ versement d'un soutien à la communication locale sur justificatif : 0,03 € par habitant.

Il est important de noter qu'entre le 11 janvier 2019 (dernière collecte selon la procédure du précédent agrément) et la reprise des collectes par EcoDDS courant avril, Morlaix Communauté a dû prendre en charge financièrement l'intégralité de la filière afin de ne pas créer de rupture dans l'accueil des DDS des ménages en déchèteries. Ce montant est estimé à 16 000 €.

EcoDDS prévoit le versement d'une compensation aux collectivités concernées dont les termes restent encore à ce jour en négociation : EcoDDS propose 625 € la tonne alors que les coûts de collecte et de traitement ont été sur 2018 en moyenne de 1 040 € TTC la tonne pour Morlaix Communauté (toutes catégories de DDS confondus). À ce jour, l'association Amorçe, représentant des collectivités, a demandé au gouvernement d'adresser un ultimatum aux metteurs sur le marché afin d'obtenir le remboursement intégral des frais engagés par les collectivités.

*Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 30 avril 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la nouvelle convention avec EcoDDS jusqu'à la fin de l'agrément (décembre 2024),**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à l'ensemble des formalités liées à celle-ci.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-117**

Objet : Opérations du service Eau et Assainissement éligibles aux participations financières de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, du Département du Finistère et de la Région Bretagne – Demandes de subventions - Modification de la délibération du 11 février 2019

Rapporteur : Guy Pennec

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 49**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Eguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon



Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Solange Creignou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Par délibération du 11 février 2019, le Conseil de Communauté a approuvé les demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Département du Finistère et de la Région Bretagne pour un certain nombre d'opérations.

Certaines opérations programmées par le service Eau et Assainissement de Morlaix Communauté sur 2019, peuvent en effet bénéficier de ces financements.

Il convient d'ajouter une opération qui ne figurait pas dans l'annexe à la délibération :

*Mise en place d'instrumentation et mesure de surverses (points de déversement R1 dits sensibles sur les réseaux de collecte des systèmes d'assainissements de Morlaix, Plougonven, Pleyber-Christ, Plougasnou, Locquirec et Carantec).*

Le montant prévisionnel est de 180 000 € H.T.

*Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 30 avril 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la modification telle que présentée,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-118**

Objet : Groupement de commandes avec la commune de Plougasnou pour les travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif

Rapporteur : Guy Pennec

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 49**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéololé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Solange Creignou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée sud du bourg qui vont être engagés par la commune de Plougasnou, il va également être procédé à un renforcement du réseau d'eaux pluviales d'une part, et à un renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable par Morlaix Communauté, d'autre part.



Afin d'optimiser la gestion de la commande publique et de faciliter l'organisation des travaux relevant des compétences de la commune (voirie, eaux pluviales) et de l'agglomération (eaux usées, eau potable), la commune et Morlaix Communauté proposent de constituer un groupement de commandes pour la phase travaux, en prolongement de la phase étude qui avait donné lieu à une convention de groupement de commandes de maîtrise d'oeuvre (approuvée lors du conseil de communauté du 25 juillet 2017).

Les modalités de fonctionnement et l'organisation du groupement sont prévues dans une convention constitutive du groupement.

La commune de Plougasnou est désignée coordonnatrice du groupement et est chargée à ce titre, d'organiser la consultation en vue de l'attribution du marché de travaux et aura à sa charge, l'ensemble des missions qui lui sont confiées dans le cadre de la convention constitutive du groupement de commande.

*Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 30 avril 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la convention constitutive du groupement ,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à l'ensemble des formalités liées à celle-ci.**

*Thierry Piriou apprécie cette illustration de l'intelligence collective.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-119**

Objet : Convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le syndicat d'AEP de Goas Koll-Traou Long pour la réalisation d'une étude d'interconnexion du réseau d'eau potable de Guerlesquin

Rapporteur : Guy Pennec

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 49**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avait donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Solange Creignou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Pour faire suite à l'arrêt définitif des activités industrielles sur le site de l'entreprise Tilly Sabco International en avril 2018, les consommations en eau sur la commune de Guerlesquin ont fortement chuté de 620 000 m<sup>3</sup> en 2015, à 175 000 m<sup>3</sup> en 2016, puis 142 000 m<sup>3</sup> en 2017 et une perspective de 90 000 m<sup>3</sup> en volume annuel à partir de 2019.

Malgré une vente d'eau de l'ordre de 22 000 m<sup>3</sup> annuels à la commune de Plougras et le raccordement de la commune de Plouégat Moysan sur le réseau de Guerlesquin depuis l'été 2017, l'usine de production d'eau de Guerlesquin (d'une capacité de production de 300 m<sup>3</sup> par heure) fonctionne moins de 2 heures par jour pour satisfaire des besoins en eau de l'ordre de 500 m<sup>3</sup> par jour.

Ce fonctionnement intermittent représente un problème majeur pour le maintien de la qualité sanitaire de l'eau produite. En effet, les installations de l'usine sont conçues initialement pour un fonctionnement en continu, les arrêts et redémarrages perturbant les consignes de réglages d'injection des réactifs et ne permettant pas d'assurer un bon abattement de la matière organique présente dans l'eau brute.

Au cours de l'année 2018, plusieurs non conformités de l'eau mise en distribution ont été signalées par l'Agence Régionale de la Santé, concernant des excès de THM (sous-produits issus de la combinaison du chlore mis pour la désinfection avec la matière organique résiduelle de l'eau traitée), de turbidité, de conductivité et un mauvais équilibre calco-carbonique.

Cette difficulté contraint l'exploitant à produire en excès par rapport aux besoins pour satisfaire la qualité sanitaire minimale de l'eau distribuée, ce qui n'est pas satisfaisant ni durable en matière économique et sur un plan environnemental.

L'usine datant de 1973, il n'est pas envisageable d'en modifier aujourd'hui simplement les installations pour les adapter aux besoins domestiques actuels. Son remplacement par une nouvelle usine ne serait envisageable qu'à une échéance de 5-6 ans, le temps de lancement des procédures techniques d'étude et d'autorisation administrative et réglementaire. Par ailleurs, le coût global de cette installation (investissement + fonctionnement) impacterait la charge financière pour Morlaix Communauté, compte tenu de la possibilité d'envisager d'autres solutions.

Après un échange avec le Syndicat d'AEP de Goas Koll - Traou Long, la solution d'une interconnexion sur le réseau d'eau potable voisin de Plounérin présente une pertinence au regard d'une analyse coût-bénéfice pour envisager un arrêt de l'usine ancienne de Guerlesquin à court terme (perspective courant 2020), le syndicat disposant d'une capacité de production suffisante pour cette alimentation.

Dans ce but, il est proposé de lancer une étude technico-économique commune entre Morlaix Communauté et le syndicat d'AEP de Goas Koll - Traou Long pour définir les conditions techniques et financières d'un tel raccordement.

L'enveloppe financière pour cette étude et la mission de maîtrise d'oeuvre est évaluée à 36 705 € HT, étant convenu d'une participation partagée de Morlaix Communauté et le syndicat pour un montant prévisionnel de 18 352,50 € HT pour chaque collectivité.

Considérant qu'il est d'un intérêt commun de réaliser cette opération sous la conduite d'un seul maître d'ouvrage, afin d'en garantir la cohérence des interventions et l'optimisation des coûts, il est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette mission au Syndicat d'AEP de Goas Koll - Traou Long.

*Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 30 avril 2019,*

**Au regard de ce préambule, il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le syndicat d'AEP de Goas Koll - Traou Long pour la réalisation d'une étude d'interconnexion des réseaux d'eau potable entre Plounérin et Guerlesquin,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à l'ensemble des formalités liées à cette convention.**

*Guy Pennec ajoute que la détection d'une fuite de 150m<sup>3</sup> par jour (important, au regard du besoin estimé à transiter par Guerlesquin de 500m<sup>3</sup>/j) diminuera d'autant les perspectives de consommation. Il précise que le syndicat de Goas Koll – Traou Long est très étendu (jusqu'à Bourbriac) et qu'il est lui-même sécurisé à la fois par le Syndicat de la baie de Plestin-les-Grèves et par le Haut-Blavet.*

*Le lancement de l'étude apportera une réponse sur la faisabilité, remarque Thierry Piriou, qui s'interroge sur la date de mise en opération.*

*Différentes études ont bien avancé, et en délibérant aujourd'hui, on pourrait lancer les marchés de travaux pour la fin de l'année et arriver d'ici moins d'un an à joindre cet intervalle, en théorie, répond Guy Pennec, car la question n'est pas si simple : le transit par Guerlesquin dessert Plouégat-Moysan et Plougras et pour des raisons de structure de réseaux et de réservoir, il n'est pas si facile de tirer un tuyau, car il faut garantir à Guerlesquin une pression suffisante, notamment pour la défense incendie.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-120**

**Objet** : Convention de prestation de service pour le contrôle des poteaux d'incendie

**Rapporteur** : Guy Pennec

**Nombre de membres en exercice** : 52

**Nombre de membres titulaires présents** : 38

**Nombre de pouvoirs** : 10

**Nombre de représentations**: 1

**Nombre de votants** : 49

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Solange Creignou **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

En vertu de l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales, chaque commune possède seule l'entière responsabilité de l'organisation et du fonctionnement de la défense incendie sur son territoire.

Un contrôle des points d'eau incendie doit être effectué périodiquement afin de s'assurer qu'ils sont alimentés dans des conditions hydrauliques conformes aux caractéristiques techniques du point d'eau incendie concerné.

Ce contrôle, organisé par la commune pour les points d'eau publics, doit être effectué au minimum une fois tous les trois ans et porte sur :

- ✓ le fonctionnement du PEI (**P**oint d'**E**au Incendie),
- ✓ la pression au débit requis (obligatoire),
- ✓ le débit (en m<sup>3</sup>/h) sous 1 bar (si débit requis non atteint),
- ✓ la pression statique (obligatoire).

Le service Eau et Assainissement propose, en fonction des ses disponibilités, d'intervenir en tant que prestataire de service pour le compte de la commune afin d'effectuer le contrôle des points d'eau incendie publics.

La convention définit les conditions techniques et financières des missions confiées, ainsi que les modalités d'intervention.

*Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 30 avril 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver les termes de la convention,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-121**

Objet : Attribution d'une subvention aux Eco-bretons

Rapporteur : Nathalie Bernard

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 49**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse

**Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Solange Creignou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

L'association Les Eco-bretons est une structure implantée sur le territoire de Morlaix Communauté depuis 2008. Elle est constituée de journalistes professionnels et de « Plumes citoyennes », avec pour objet la protection de l'environnement en Bretagne historique par la promotion, l'information et la sensibilisation au développement durable, et ce par divers moyens :

- ✓ l'information et la sensibilisation du grand public à la protection de l'environnement et au développement durable en Bretagne, par le biais de différents médias (site Internet, publications diverses, organisation d'événements,...)
- ✓ la mise en réseau des acteurs de la protection de l'environnement et du développement durable en Bretagne
- ✓ la mise en valeur des actions des différents acteurs de la protection de l'environnement et du développement durable en Bretagne (associations, particuliers, entreprises, collectivités territoriales, centres de recherche,...)
- ✓ tout autre moyen permettant d'atteindre l'objet de l'association.

Quelques chiffres :

- 1 salariée en contrat à durée indéterminée,
- publication de 243 articles,
- 52 newsletters hebdomadaires,
- 5 300 abonnés sur le compte Facebook et 4800 sur le compte Twitter,
- organisation et animations de territoire : « Faites du compost », semaine du développement durable, animations de ciné-débats, animation d'une « résidence de journalistes » sur le thème de la préservation de l'eau en Bretagne auprès des élèves de Suscinio...

Il est proposé d'attribuer une subvention de 8 000 €.

Conditions de versement :

1. le premier, 80 % des montants annuels établis, à la signature de la convention,
2. le second, soit le solde du montant, à la lecture des bilans d'activités et financiers présentés par Les Eco-bretons l'année n+1.

*Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 30 avril 2019,*

**Le Conseil de Communauté est invité à :**

- **approuver l'attribution d'une subvention de 8 000 € aux Eco-bretons, selon les dispositions présentées ci-dessus,**
- **approuver les termes de la convention,**
- **autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents relatifs à ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

---

**Délibération D19-122**

Objet : Accompagnement d'un projet collectif de méthanisation - Partenariat avec les SEM et financement de l'étude de faisabilité

Rapporteur : Nathalie Bernard

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 49**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Solange Creignou **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

## Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), Morlaix Communauté, par délibération du 16 novembre 2016, a confirmé sa volonté d'accompagner le développement de production d'énergies renouvelables sur son territoire.

La LTECV (loi de transition énergétique pour la croissance verte) renforce par ailleurs le rôle de la collectivité en tant que coordinatrice de la transition énergétique. Pour mémoire, les objectifs définis à travers cette loi se résument en trois points majeurs à l'horizon 2030 :

- ✓ réduction de 40 % des émissions de GES (gaz à effet de serre) par rapport à 1990,
- ✓ réduction de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2012,
- ✓ 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergies.

Enfin, le projet de territoire, à travers la priorité 6 "Vivre dans un environnement de qualité", définit comme objectif d'évoluer vers un territoire à énergie positive.

Concernant le volet biomasse, l'étude réalisée en 2017 a démontré que le potentiel de production par voie de méthanisation est très fort sur le territoire. Ce potentiel de production d'électricité à partir de la biomasse est de 46 000 MWh th, soit environ 10 % de la consommation électrique du territoire.

## Présentation projet

Un collectif composé d'agriculteurs, d'un serriste de Plouigneau, d'un industriel du recyclage (Recycleurs bretons) et Morlaix Communauté se sont rassemblés à plusieurs reprises depuis un an, afin d'étudier l'opportunité d'installer un méthaniseur collectif sur la commune de Plouigneau ou ses environs.

L'association E<sup>2</sup>ARTH (Taulé) s'est jointe au groupe afin de coordonner le projet.

Le but du collectif est d'apporter une plus-value à leur activité en permettant notamment :

- ✓ de mieux maîtriser les coûts de traitement des effluents et des matières organiques,
- ✓ d'initier une logique d'économie circulaire,
- ✓ et de développer une production d'énergie renouvelable locale.

Au niveau de la production, une première estimation des tonnages disponibles (Cf. tableau ci-dessous) permet de dire qu'une injection directe de biogaz dans le réseau, présent à Plouigneau, est particulièrement viable.

Partenaires	Tonnage estimé
Recycleurs bretons	5 000 tonnes (objectif 2019)
Agriculteurs	13 000 tonnes d'effluents
Morlaix Communauté	1 500 à 2 000 tonnes tonnes de déchets verts 6 000 tonnes de boues de STEP

## Propositions :

Concernant le financement, des aides de l'ADEME (plan biogaz) ou de la Région sont possibles sur le volet investissement et production. Elles varient en fonction du process choisi (cogénération ou injection) et du mode de projet (à la ferme, collectif...).

Morlaix Communauté a, par ailleurs, rencontré deux SEM (sociétés d'économie mixte) (SEM Énergies en Finistère émanation du SDEF et SEMBREIZH) disposées à investir d'une part dans l'étude de faisabilité du projet et d'autre part, dans la future société de projet.



Au vu de ces éléments, il est proposé :

- de participer au financement de l'étude de faisabilité en partenariat avec les SEM (sociétés d'économie mixte),
- d'établir un partenariat avec les SEM précitées sous forme d'une convention tripartite.

Le montant prévisionnel de l'étude est de l'ordre de 60 000 € HT.

Concernant la prise en charge des frais d'étude, Morlaix Communauté propose de participer au coût de l'étude à hauteur de 50 % du reste à charge après subventions éventuelles, le solde étant pris en charge à parité à 25 % par la SEM Énergies en Finistère et la SEMBREIZH.

Partenaires	Clé de répartition (après subventions)
Morlaix Communauté	50 %
SEM Énergies en Finistère	25 %
SEMBREIZH	25 %

*Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 30 avril 2019,*

**Le Conseil de Communauté est invité à :**

- **approuver la participation au financement de l'étude,**
- **approuver de confier le portage de l'étude de faisabilité à la SEM Énergies en Finistère,**
- **autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention de partenariat et tous les documents relatifs à ce dossier.**

*Thierry Piriou considère qu'il s'agit là d'un moment important. La collectivité peut se lancer dans la méthanisation, accompagnées d'acteurs pouvant apporter connaissances et matières, le vrai sujet étant la préservation de l'environnement.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-123**

Objet : Modification des modalités d'abonnement sur le parking longue durée du Pôle d'échanges multimodal

Rapporteur : Nathalie Bernard

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 38**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 49**

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Yves Moisan **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Guy Pennec **Morlaix** : Marie Simon Gallouedec à Agnès Le Brun, Marlène Tilly à Christiane Léon **Pleyber-Christ** : Martine Dilasser à Thierry Piriou **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant à Rollande Le Houérou, Joëlle Huon à Solange Creignou **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Marc Madec à Françoise Raoult **Taulé** : Hervé Richard à Annie Hamon

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Les parkings du PEM (pôle d'échanges multimodal) sont sous barrière depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. La mise en place de ce contrôle d'accès a permis aux usagers de la gare de trouver facilement du stationnement.

Après trois mois de fonctionnement, le prestataire qui assure la gestion du parking longue durée fait le constat que le taux d'occupation moyen de ce parking est de 50 à 60 %.

Cela représente environ 80 places libres en moyenne.

Afin de répondre à une demande exprimée par les sociétés de location, mais également à une attente des riverains proches qui ont des difficultés pour se stationner, il est proposé de faire évoluer certaines modalités de fonctionnement des abonnements.

### **Sociétés de location de véhicules**

Certaines sociétés de location de véhicule sont en demande de disposer de quelques places sur le parking nord, afin d'améliorer la qualité de leur service.

Au vu du taux d'occupation moyen, il peut être proposé la mise à disposition d'une vingtaine de places pour ces sociétés.

Compte-tenu de l'activité commerciale de ces sociétés, le tarif mensuel d'abonnement par véhicule sera revalorisé avec un coût d'abonnement de 30 € mensuel, à comparer à un abonnement d'usager fixé à 20 € par mois.

### **Riverains proches du parking nord**

L'abonnement actuel n'est pas accessible aux riverains qui ont une solution de stationnement soit chez eux, soit sur le domaine public. La mise sous barrière a déporté une partie du stationnement de la gare sur les espaces publics. Les riverains les plus proches peuvent alors rencontrer des problèmes pour se garer.

Il est donc proposé d'ouvrir l'accès à l'abonnement du parking longue durée aux riverains les plus proches qui habitent ou travaillent dans les immeubles de la rue Albert Legrand.

Cette proposition s'inscrit dans une démarche conjointe portée avec la ville de Morlaix pour avoir une gestion cohérente des places de parkings à destination des riverains (parking sud des riverains géré par la ville).

### **Modalités d'abonnement :**

Le Conseil de Communauté a approuvé le tarif d'abonnement mensuel fixé à 20 €.

Afin de faciliter les opérations de renouvellement de ces abonnements pour les usagers réguliers, il est proposé de pouvoir prendre un abonnement pour un mois, trois mois ou douze mois aux tarifs respectifs de vingt euros, soixante euros et deux cent quarante euros.

Des éléments relatifs à l'adaptation de la grille tarifaire des parkings du PEM sont joints en annexe.

### **Le Conseil de Communauté est invité à :**

- **approuver la modification des modalités d'abonnement sur le parking longue durée,**
- **adopter la nouvelle grille tarifaire,**
- **autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

*Ismaël Dupont, considérant qu'il y a aujourd'hui de nombreux retours de Morlaisiens et non-Morlaisiens sur les difficultés d'accès à la gare, regrette que 7 M€ aient été mis dans ce projet global pour avoir une accessibilité qui n'est pas meilleure et même plus mauvaise qu'avant la rénovation du pôle gare. Le parking devrait être gratuit pour les riverains et pour ceux qui empruntent le train, si on veut développer l'usage du train. On ne peut se satisfaire que le parking ne soit occupé qu'à 50 ou 60%. Le stationnement plus éloigné de la gare occupe la voie publique et complique le stationnement des habitants sur ces rues là. Le modèle n'est pas le bon. Ismaël Dupont s'abstiendra au regard de cette question du stationnement payant et de celle de l'accessibilité de la gare et de son aménagement qui présente certains inconvénients. La grande esplanade, qui présentait sans doute des avantages esthétiques est perçue comme très peu pratique : il n'y a plus de dépose minute, sinon dans des conditions peu satisfaisantes, les taxis sont en concurrence avec les bus. Il y a des interrogations à avoir sur le processus de décision sur cet aménagement de la gare.*

*Solange Creignou, qui fréquente régulièrement la gare, ne partage pas tout à fait ce point de vue. Quand c'était gratuit, il était impossible de se garer. On pouvait faire plusieurs tours, sans moyen de se garer, ni sur le parking, ni dans les rues adjacentes. Maintenant, on peut facilement trouver une place et y laisser sa voiture un ou deux jours. Pour les usagers, c'est certainement plus pratique. Sur le fait de proposer un abonnement aux riverains, Solange Creignou rappelle que même dans les petites communes, on demande aux riverains de ne pas se garer sur la rue, dans la mesure du possible. Il n'y a pas toujours la possibilité de se garer au pied de sa maison, c'est une réalité. Mme Creignou considère également que le delta entre l'abonnement d'une société commerciale et du riverain n'est pas important. Il y a quelque chose à voir là-dessus, peut-être faudrait-il diminuer pour les riverains.*

*Thierry Piriou est d'accord sur ces propos sur l'accessibilité, n'arrivant pas non plus à se garer à proximité avant la mise sous barrières. Mais un autre parking était disponible à 3 minutes à pied, il suffisait d'anticiper. Aujourd'hui, on peut laisser sa voiture stationner sans difficulté sur un*

emplacement sécurisé. Cela génère des inconvénients pour les riverains, mais en effet, il y a aussi des difficultés pour stationner à proximité de son domicile même dans les petites communes. Sur la question du tarif, Thierry Piriou pense qu'il faudra évaluer la réussite du projet ; si on doit réduire de 5 €, cela sera fait.

Nathalie Bernard précise qu'il s'agit uniquement des riverains de la rue Albert Le Grand, qu'ils y habitent ou y travaillent. Elle répond également à Ismaël Dupont que la dépose minute existe : elle est gratuite, et sous barrière.

Agnès Le Brun pense que c'est un premier ajustement, nécessaire et bienvenu. Il en faudra d'autres, qui devront permettre d'avoir un regard objectif sur ce parvis immense, froid, venté, où l'on voit régulièrement des véhicules garés, soit parce que les conducteurs ne savent pas qu'ils ne peuvent pas s'y garer, soit parce qu'ils se disent qu'il est invraisemblable d'avoir autant d'espace et si peu de place pour les véhicules, ou bien encore parce qu'ils s'en moquent et font ce qu'ils veulent. Agnès Le Brun partage donc avec Ismaël Dupont ce ressenti plutôt négatif sur le parvis. Sur la dépose minute, certes elle existe, et c'est déjà mieux comme cela, mais très naturellement, elle se fait dans la linéarité de la voie routière. 10 minutes, c'est bien pour attendre quelqu'un qui descend. Mais pour déposer quelqu'un qui va prendre un train, dans la plupart des gares, il n'est pas nécessaire de prendre un ticket pour cela. Les gens font donc cela tranquillement, et tout cela fait un micmac, et on aurait tout à gagner à faire des observations et objectiver les faits avec un radar pédagogique par exemple. Il y a encore des choses qui ne vont pas : les angles droits quand on tourne pour revenir sur la place Saint-Martin rendent quasiment impossible de redescendre quand on sort de la gare. Il faut s'y prendre à deux fois ou bien empiéter sur une voie qu'on n'est pas censé occuper. Quant aux riverains de la rue Albert le Grand, on ne parle pas de la même chose. Les gens doivent comprendre en effet qu'ils n'ont pas un emplacement réservé devant leur maison, mais ce qui s'est passé, c'est qu'il y a eu une invasion : ils ne pouvaient plus se garer. Il était compliqué pour ces habitants, plutôt âgés et sans grande mobilité, d'avoir à aller se garer parfois très loin. Cela demande donc aussi des ajustements.

Thierry Piriou est d'accord sur le fait qu'il y a des améliorations à apporter.

Bernard Guilcher annonce que les riverains auront un parking réservé sur la partie sud, sous barrière, cela va donc complètement changer de ce côté. Pour la partie Saint-Martin-des-Champs, la place Saint-Martin est entièrement bloquée par des gens qui prennent le train. Cette place va passer en zone bleue, et les gens auront un badge « riverain ». Il en sera de même pour toute la rue Albert le Grand. Et la police nationale et la police municipale régleront les problèmes.

Jean-Paul Vermot se réjouit qu'il reste quelques places, compte-tenu de l'augmentation du trafic et la fréquentation de la gare. C'est que les prévisions n'étaient pas trop mauvaises, et que l'on peut encore absorber les augmentations incessantes que l'on voit sur la fréquentation de la gare.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention).

---

**Le Président remercie les participants et lève la séance à 20h20.**